

Vous avez besoin
d'un chauffeur ?

Choisissez



APPELEZ

22 27 07 77 / 22 35 77 66

Courriel : contact@focusyakou.com

AFFAIRE ECOBANK TOGO :

**ABUS DE CONFIANCE ET FAUX EN
ÉCRITURE BANCAIRE POUR UN MONTANT
DE 2 MILLIARDS 300 MILLIONS DE FCFA**

Ecobank
La Banque Panafricaine

PP.8,10



**Les protagonistes, le préjudice,
les vrais chiffres, l'état de la
procédure : dossier complet**

POLITIQUE

P.2

Jean-Pierre FABRE :

**Bon communicant ou
piètre économiste ?**

Sécurité Maritime : P.7

**Un engagement
politique, une nécessité
économique pour le Togo**

ECONOMIE

PP.9,10

**Fuites illicites de
capitaux au Togo :**

**Les enjeux, les
défis et les pistes
de solution**

DOSSIER

P.14

**Les Togolais face au virus
Ebola / Enquête exclusive:**

**La viande de
brousse se vend bien
malgré la menace**

UNE VRAIE
*Connaissseuse
du Style*

PORTE DU WAX HOLLANDAIS
VLISCO AUTHENTIQUE



ÊTES-VOUS UNE VRAIE CONNAISSEUSE DU STYLE?

Vous voulez apprendre à reconnaître un authentique Wax Hollandais Vlisco?

Rendez-vous le 20 septembre 2014 à 10 heures, dans le nouveau
marché, en face de l'ancien supermarché Goyiscore

Informations au 22 21 28 00



VLISCO

SINCE 1846

Editorial

Infos N°118 | du 10 au 24 Sept 2014

✶ Kokouvi Ekpé AGBOH AHOUELETE

L'AFRIQUE ET EBOLA

La fièvre hémorragique EBOLA continue de faire des ravages en Afrique de l'Ouest. On compte déjà plus de 2000 morts et si certains remettent en cause le pessimisme de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) sur le temps qu'il faudra pour contenir puis éradiquer le fléau, il est établi aujourd'hui que l'épidémie est loin d'être circonscrite.

Face à l'ampleur de cette mortelle maladie, la réponse de la communauté internationale n'a simplement pas été à la hauteur. Certes, l'agenda mondial était dominé par de multiples crises à travers le monde : Ukraine, Irak, Syrie, Palestine. La conséquence en fut qu'une fois encore, un drame se déroulant sur le continent, a été relégué dans les derniers rangs sur l'échelle des priorités internationales. Sur le plan de la mobilisation des ressources, ce fut également la méthode coué : l'OMS faisant face à la réduction drastique des subventions des pays donateurs suite à la crise financière, n'a pas pu réunir un nombre adéquat d'experts, ni intervenir avec davantage de moyens financiers. Les 480 millions de dollars réclamés peinent à être décaissés ; l'Union européenne faisant enfin un « geste »

Cependant, c'est d'abord et surtout la réponse continentale qui reste sujette à caution. Il est vrai que chaque pays a mis en place des mesures pour empêcher le virus d'arriver sur son territoire et qu'une vraie campagne de sensibilisation avec l'implication de tous les acteurs comme au Togo, est menée. Mais les Africains ont péché par l'absence d'une action unitaire, ne serait-ce que de solidarité. L'Union Africaine vient à peine de se réunir sur la question alors que l'épidémie fait ravage depuis plusieurs mois. Ce fléau offrait l'occasion de démontrer la solidarité africaine tant vantée. Mais nous avons plutôt assisté à la stigmatisation de l'autre, au repli sur soi et à une absence de compassion ou d'aide, quelle qu'en fût la forme. Cette attitude symbolisée par les fermetures des frontières, l'interdiction ou la suspension des vols démontre que l'intégration régionale est loin d'être réalisée.

Les Africains ne peuvent et ne doivent plus continuer à regarder leurs frères mourir, en fermant les yeux. Car la situation risque de devenir intenable pour tout le monde si tous les Etats ne participent pas, dans un élan collectif, au combat contre EBOLA. La rencontre des ministres de la Santé de la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest), sous-région la plus touchée, à Accra qui a précédé la réunion de l'Union Africaine, un peu tardive, va dans le bon sens. Il faut veiller à ce que les résolutions ne restent pas qu'au stade de bonnes intentions vite reléguées aux calendes grecques, une fois chacun chez soi. L'idée d'un corridor humanitaire participe du brainstorming pouvant contribuer à gagner la bataille. Car ne nous y trompons : nul ne peut se sentir aujourd'hui à l'abri avec autant de pays touchés, quoique mis en quarantaine, avec nos frontières souvent poreuses et les faciles déplacements de populations, même si des restrictions sont arrêtées.

La seule garantie d'empêcher que le virus ne se propage jusque dans tous les pays, est de l'éradiquer dans un bref délai. C'est une question de santé publique mais également un impératif socioéconomique, car l'épidémie commence à avoir un coût économique pour la sous-région, qui sera difficile à payer. Pour tous.

Jean-Pierre FABRE : Bon communicant ou piètre économiste ?

✶ Ayi d'ALMEIDA

La sortie médiatique de Jean-Pierre Fabre début septembre continue de faire le buzz. Dans une conférence de presse tenue à l'hôtel Eda-Oba, le leader de l'ANC (Alliance Nationale pour le Changement) s'en est pris à ce qu'il considère comme le siphonage par le pouvoir des ressources du pays. Sauf que ses références prêtent à discussion et surtout, l'interprétation qu'il fait du rapport qui a fondé ses déclarations, pose la question de ses connaissances en matière économique. A moins que l'objectif ne soit rechercher ailleurs : compromettre par une campagne médiatique le processus en cours pour l'éligibilité du Togo au Millénium Challenge Account. En ligne de mire : la prochaine élection présidentielle.

Même si on moque souvent les « connaissances approximatives » de l'ancien bras droit de Gilchrist Olympio en matière économique et qu'on lui reproche le manque de profondeur dans ses idées politiques, la lecture et l'exploitation qu'il a faites d'un rapport de l'Organisation Non Gouvernementale américaine (ONG) Global Financial Integrity (GTI) daté de décembre 2013 et portant sur le flux illicite de capitaux, a de quoi inquiéter pour un prétendant à la magistrature suprême de notre pays.

En effet, sur la forme, l'ancien candidat malheureux à l'élection présidentielle de 2010 fait ses choux gras d'un rapport pris de façon brute et sans analyse. La démarche analytique lui aurait permis de relever comme le conseiller économique de l'ambassade des Etats-Unis Michael Coker et à l'instar de plusieurs experts économiques, les faiblesses du document et ses incohérences. « Il y a toujours un problème avec les données et les statistiques concernant les pays en développement. C'est généralement très imprécis » indique le diplomate, avant de noter que Global Financial Integrity n'a pas mené d'enquête de terrain, ni examiné les comptes publics. Mais l'essentiel reste sur le fond.

Le rapport porte en réalité sur 144 pays et chiffre à environ 5 899 milliards de dollars US (2. 949. 500 milliards de FCFA) les flux illicites sortis sur la période allant de 2002 - 2011. En ce qui concerne le Togo cité dans le Top 50 des pays africains d'où sont sortis illicitement des fonds importants entre 2002 et 2011 (42è), ce serait environ 18 milliards de dollars. Le problème est donc mondial. Ainsi,



les sorties de capitaux de l'Afrique s'élèvent à plus de 1600 milliards de dollars en valeur cumulée en 2011. Le Nigéria par exemple a vu une sortie nette de près de 142,3 milliards de dollars ; 100 milliards pour l'Afrique du sud et près de 1075 milliards de dollars pour la Chine.

Ce que monsieur Fabre n'a pas non plus relevé provoquant chez lui des commentaires approximatifs, c'est que sur les flux illicites, le GFI note que seuls 3% proviennent de malversations, de pots de vin ou de corruption. Et que les activités criminelles telles que le trafic de drogue et la contrebande entre 30% et 35%, les transactions commerciales des multinationales entre 60 à 65%. En réalité, l'argent détourné par les administrations publiques reste relativement faible face aux 90 à 95% des sorties illicites de capitaux relevant du ressort des activités criminelles et de transactions commerciales des multinationales.

En soutenant par exemple que « cet argent aurait pu servir à moderniser le pays et à répondre aux besoins de la population » ou encore que « le Togo aurait pu payer plus de deux fois la totalité de sa dette si les flux illicites sortis du pays rien qu'en 2008, avaient atterri au Trésor public », le président de l'ANC fait une interprétation curieuse du rapport. Ce qui pose une

interrogation : soit il ne s'est pas réellement approprié le document et n'en a pas compris le contenu (ce qui soit dit en passant serait inquiétant pour un économiste qui plus est candidat dit naturel à la prochaine élection présidentielle). Soit dans son projet, il souhaite financer sa politique socioéconomique avec les flux financiers provenant de la contrebande et de la criminalité représentant la majorité des sorties illicites.

PRESIDENTIELLE 2014.

La curieuse sortie de monsieur FABRE et ses interprétations toutes particulières du rapport de GFI ne sont pas anodines. En effet, ce document publié depuis plus de 09 mois est passé presque inaperçu. Qu'il soit l'objet de polémique aujourd'hui n'est pas fortuit. Il s'agit d'abord de faire le buzz et d'occuper l'espace médiatique pendant plusieurs semaines, au moment où l'actualité est dominée par d'autres sujets notamment le conclave CST (Collectif Sauvons le Togo) -Arc-En-Ciel) qui ne porterait pas suffisamment au pinacle le leader de l'ANC.

Ensuite et surtout, cela constituerait selon nos informations, le point de départ d'une vaste campagne destinée à compromettre l'admission du Togo au Millénium Challenge Account, un fonds destiné à accélérer la croissance en vue de réduire la pauvreté. Initia-

tive de l'Administration américaine, il consiste en un partenariat avec les pays qui ont réalisé une certaine performance dans les trois domaines suivants : bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques ; création d'un environnement favorable à l'initiative privée et engagement de l'Etat à faire des investissements conséquents dans le secteur Social.

Le Togo qui s'est engagé dans ce processus connaîtra la décision du gouvernement des Etats-Unis d'ici la fin 2014. Et pour beaucoup, il a de réelles chances de voir sa candidature aboutir et de bénéficier des centaines de millions de dollars de financement, au vu de nombreuses réformes socioéconomiques et politiques réalisées en l'espace de quelques années.

L'élection du Togo au titre de bénéficiaire serait une mauvaise nouvelle pour monsieur FABRE à quelques mois de l'élection présidentielle, parce qu'elle consacrerait la reconnaissance des progrès effectués par le pays en matière de bonne gouvernance et de transparence ; saluée d'ailleurs récemment par le Président de la Banque Mondiale qui l'a cité comme modèle relativement aux comptes publics. Le président sortant, en cas d'une nouvelle candidature, pourrait mettre en avant ces avancées dans son bilan et surfer sur la posture de réformiste saluée par la communauté internationale.

Il s'agit donc pour l'ANC et son président de compromettre les chances du Togo et de retirer à son adversaire probable, un argument de campagne. Ainsi, une stratégie bien élaborée avec le concours de relais médiatiques, a été mise en place sur le thème de la mauvaise gouvernance, de la corruption et de l'enrichissement illicites. Elle explique les tirs nourris et tous azimuts sur ces questions et dont la sortie de Fabre n'est qu'un épisode.

Tapez *111*6#

fidélis

Votre consommation et votre fidélité sont récompensées !



Pour vous remercier de votre confiance à notre réseau et parce que votre fidélité est notre plus belle récompense, nous avons conçu pour vous Fidelis. Quel que soit votre profil, communiquez, cumulez des points, échangez vos points contre des cadeaux et entrez dans le club fermé de nos clients VIP. Pour bénéficier du meilleur programme de fidélité, tapez à partir de votre téléphone *111*6#.

Chez Moov, vous gagnez à consommer !



www.moov.tg

Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

groupe
etisalat

Sécurité Maritime : Un engagement politique, une nécessité économique pour le Togo

Au dernier trimestre 2015, le Togo devrait organiser un Sommet international sur la Sécurité maritime, aux termes d'une résolution adoptée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement lors de la 23ème Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine en juin dernier à Malabo (Guinée Equatoriale). L'organisation d'une telle rencontre dans notre pays confirme son leadership sur cette problématique.

Pour le gouvernement togolais, il ne saurait être question d'efficacité en matière de sécurité maritime sans réelle coordination, aussi bien au sein des Etats que des organisations régionales et de toute la communauté internationale. Au cours de la Conférence de Malabo, les représentants togolais ont relevé que l'absence de coordination, associée aux dissensions et à la lenteur des réponses apportées, renforce les réseaux criminels qui sévissent sur les océans et les mers. Ils ont insisté sur une mobilisation tous azimuts : formation, entraînement et préparation à la lutte, développement et partage des moyens dédiés, amélioration du cadre et des compétences juridiques spécifiques au maritime, consolidation et transcription des accords et conventions internationaux et régionaux, montée en puissance des structures nationales, régionales et suprarégionales de partage et de coordination. Pour eux, les nouvelles compétences développées dans la maîtrise du fait maritime doivent servir à l'émergence d'une véritable pensée africaine centrée sur ce domaine, notamment par la montée en puissance de centres d'excellence dédiés, fédérant les énergies, émulsifiant les pensées, définissant les orientations comme les actions, créant une identité maritime africaine adaptée aux besoins et aux us propres à ce continent. Selon les Togolais, cette lutte ne se gagnera pas en mer mais sur terre. L'arsenal répressif a souvent un temps de retard sur la réactivité des malfaiteurs, leur capacité à s'adapter et à anticiper, constatent-ils. Aussi ont-ils

avancé l'idée selon laquelle un premier axe traite les questions de fond qui ont conduit certaines populations à se tourner vers la criminalité. Un second sera de malmener l'économie parallèle liée à la piraterie, où bunkering, vente de produits pétroliers dérobés, blanchiment des sommes gagnées illicitement sont des facettes d'une même problématique qui se règle par la collaboration effective et permanente des services, forces, administrations, organisations internationales spécialisées, Etats et communautés régionales et suprarégionales, oeuvrant de concert pour briser ce modèle économique aujourd'hui insolemment prospère. Le dernier axe est de considérer l'ensemble de l'insécurité maritime, en ne laissant pas les priorités du moment permettre à d'autres formes de criminalité de prospérer loin des feux de l'actualité. Les autorités de notre pays mettent par ailleurs en garde contre un rapprochement entre mafieux qui sévissent sur les eaux à travers la piraterie, la pêche illicite, le trafic de drogue et le terrorisme ; ce qui serait selon elles « un danger planétaire. »

Pour une meilleure coordination et davantage d'efficacité, le Togo a donc proposé la convocation d'une Conférence sur le sujet avec pour objectif de réunir autour d'une même table les Gouvernements des Etats membres de l'Union Africaine (Ministères, Administrations et Organismes concernés par les activités maritimes), Communautés Economiques Régionales (CER) Institutions et Organisations

Africaines spécialisées dans les questions maritimes et connexes, Organisations Internationales traitant les questions maritimes et connexes, Organisations non Gouvernementales et partenaires au développement). La Conférence devrait permettre à toutes ces parties prenantes de réfléchir ensemble sur les fléaux que constituent la piraterie maritime, le trafic des stupéfiants, le trafic des migrants, la pêche illégale, la pollution marine... ainsi que tous les actes criminels commis en mer, leurs causes profondes et d'examiner les voies et moyens d'y mettre fin de façon durable.

PLAN INTERNE :

L'engagement du Togo sur le plan interne, a été matérialisé par le décret N°2014-113/PR relatif à l'Action de l'Etat en Mer qui crée sous l'autorité du Président de la République, un organisme national chargé de l'action de l'Etat en mer (ONAEM). Celui-ci a pour mission de renforcer l'action des administrations publiques et de coordonner les efforts intersectoriels dans le but de préserver les intérêts maritimes du Togo, notamment par : la sécurité maritime et le sauvetage en mer, la sûreté maritime et portuaire, la lutte contre la piraterie maritime et les trafics illicites, notamment de stupéfiants, la lutte contre les rejets illicites en mer, la protection du milieu marin, la lutte contre l'immigration illégale et la traite par la voie maritime, la surveillance et le contrôle de l'exploitation des ressources halieutiques.

NECESSITE ECONOMIQUE :

Avec près de 30.725 km de côtes et 90 ports principaux, le continent africain bénéficie d'un apport important des mers et des océans pour le développement de son économie. Ainsi, le transport maritime représente près



de 92% du commerce extérieur africain, tandis que la part de l'économie maritime dans l'économie générale des Etats côtiers est prépondérante, atteignant parfois 70% du PIB et les ¼ des ressources fiscales. Quant aux pays enclavés, ils dépendent stratégiquement des flux commerciaux maritimes transitant via les Etats riverains des océans.

Au-delà de l'Afrique, une part conséquente des approvisionnements en énergie et matières premières des pays industrialisés part des eaux africaines ou transite par elles. C'est dire donc que l'essor économique du continent ainsi que l'atteinte des objectifs de développement passent en partie par les mers et les océans qui le bordent. Cette réalité renseigne donc sur l'engagement du Togo et son leadership sur la question de la sécurité maritime. En effet, la mer est un enjeu stratégique pour le pays, notamment à travers son port. De fait, avec plus de 8,6 millions de tonnes de fret traitées en 2013 et 80% des échanges commerciaux du pays y transitant, le Port Autonome de Lomé (PAL) est l'un des principaux piliers de l'activité économique du Togo. Mais son importance va au-delà des frontières togolaises. Il est une infrastructure essentielle pour de nombreux pays de la sous-région. Sa position stratégique à égale distance des deux points

extrêmes de la Côte Atlantique de l'Afrique, Nouadibhou en Mauritanie et Luanda en Angola, à moins d'une journée de voyage vers plusieurs capitales africaines, fait que ce port, le seul en eaux profondes (15 mètres) de l'ouest du continent, se positionne naturellement comme l'escale privilégiée des entreprises commerçant avec l'Afrique.

En témoigne la croissance continue de son activité. Conçu initialement dans les années 60 pour traiter 400.000 tonnes de marchandises par an, le PAL traite aujourd'hui plus de 8,6 millions de tonnes de fret : hydrocarbures, matériaux de construction, oléagineux, vrac solide et liquide, minerais, produits vivriers. La sécurisation du trafic y menant et des eaux territoriales est donc d'un enjeu vital pour le Togo. Les mesures en ce sens expliquent par exemple la commande l'année dernière de deux patrouilleurs de type RPB 33s, construits à Quimper (France) par le Français Raidco Marine, réceptionnés et mis à l'eau récemment. Ils viennent compléter les vedettes dont disposait la Marine Togolaise, vétustes et datant des années 70. Le RPB 33s, près de 33 mètres de long, a une vitesse maxi de 28 à 30 nœuds. Il s'agit d'un bâtiment de surveillance et d'interception destiné à la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue et le piratage.

Essénam KAGLAN

Lutte contre la corruption au Togo: Les journalistes sur le pied de guerre

Le 04 septembre dernier, un parterre de journalistes, d'acteurs de la société, du ministère en charge de la Communication et d'institutions étatiques (Haute Autorité de l'Audio Visuel et de la Communication-HAAC, Office Togolais des Recettes-OTR, la Cour des Comptes)... ont pris part à Lomé, à une journée de réflexion organisée par l'Ambassade des Etats-Unis au Togo sur le thème : « Contribution des médias à la lutte contre la corruption ». Il s'agissait pour les participants d'échanger sur l'état de la lutte contre la corruption au Togo et de faire des recommandations pour réduire le phénomène.

A l'ouverture de la rencontre, M. Robert E. Whitehead, Ambassadeur des Etats Unis au Togo a reconnu qu'« enquêter sur le parcours de la corruption demande une bonne dose de courage et de sacrifice de soi ». Cependant, a-t-il poursuivi, bien que le journaliste togolais soit limité en matière de ressources financières, il est

tenu de faire un travail fouillé et répondant au code journalistique car « garder le silence ou pratiquer l'autocensure permet à la corruption de s'étendre et de plomber le développement même du pays », a-t-il expliqué.

Pour Mme Germaine Kouméalo Anaté, ministre en charge de la

Communication, « la problématique de la contribution des médias à la lutte contre la corruption, c'est poser indirectement le principe de l'usage des outils d'information comme gage de bonne gouvernance et de promotion des bonnes pratiques ».

Au cours des travaux, les participants ont suivi plusieurs com-

munications sur des thématiques pertinentes. Comment la corruption affecte-t-elle l'économie? Les avantages de la lutte contre la corruption; la situation actuelle au Togo; les mécanismes officiels de lutte; la contribution du journalisme d'investigation ... sont entre autres sujets abordés par des panelistes qui ont tour à tour relevé les manquements des professionnels des médias dans l'exercice de leur fonction, l'insécurité des journalistes, la difficulté de la collecte des informations auprès des institutions étatiques et privées.

Sur ce dernier point, la ministre en charge de la Communication a indiqué que son département travaille actuellement pour faire voter une loi portant liberté d'accès à l'information. « Ce texte viendra renforcer la protection des sources, mais aussi le libre accès des journalistes aux informations souhaitées », a-t-elle indiqué.

Les participants ont également suivi un film réalisé par Veronica Guerin, journaliste d'investigation Irlandaise.

TINAKA Kossi, Directeur par intérim du Fonds d'Aide à la Culture (FAC):

✎ Franck NONNKPO

« Il y a aujourd'hui un engouement autour du Fonds (...) c'est un signal lancé au gouvernement pour la révision de la subvention allouée aux artistes »

Pour booster la culture togolaise, le gouvernement a décidé d'octroyer chaque année, à travers le Fonds d'Aide à la Culture (FAC), une enveloppe financière destinée aux meilleures productions culturelles. Dans le cadre de cette initiative qui est à sa deuxième édition cette année, l'appel à candidatures pour la sélection de nouveaux projets susceptibles de bénéficier de ce Fonds, vient d'être clos le 05 septembre dernier. Directeur par intérim du FAC, M. TINAKA Kossi, nous dit dans cette interview, ce qui a changé au Togo sur le plan culturel depuis que le FAC a été institué et les perspectives qui s'offrent aux artistes togolais. *Lecture!*

Focus Infos : Pourriez-vous brièvement nous rappeler les critères de sélection des projets soumis au Fonds d'Aide à la Culture (FAC)?

Tinaka Kossi : Avant de répondre à la première question je voudrais, si vous le permettez, saisir l'opportunité que vous m'offrez pour vous remercier et à travers votre personne, le Journal Focus Infos pour l'intérêt porté sur le Fonds d'aide à la culture (FAC), cet instrument très important pour la promotion des arts et de la culture au Togo.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Les membres des commissions ad hoc sélectionnent les projets en tenant compte de deux catégories de critères principaux:

- a- les critères généraux
- être de nationalité togolaise ;
- une demande correctement rédigée et motivée ;
- la présence d'objectifs clairs et mesurables ;
- l'existence d'un chronogramme d'exécution de projet ;
- un plan de financement ;
- la cohérence dans le budget.

Ces premiers critères sont les mêmes dans tous les domaines. Certains critères sont techniques en ce sens qu'ils varient selon les domaines.

b- les critères techniques

Il s'agit des critères relatifs à la qualité artistique et scientifique du projet, à la pérennité de l'action, à l'effet structurant, aux valeurs nationales culturelles promues, à l'originalité, aux stratégies de promotion et de dis-

tribution contenues dans le projet.

Focus Infos : Le dépôt des projets pour le compte de l'exercice 2014 a été clos le 05 septembre dernier. Peut-on déjà avoir une idée du nombre de dossiers soumis ? Est-il en baisse ou en augmentation par rapport à l'année dernière?

T.K : Initialement prévue pour le 20 août 2014, la date de clôture des dépôts de dossiers pour l'appel à projets FAC exercice 2014 a été prorogée au 05 septembre 2014.

Au soir du 05 septembre, 540 dossiers ont été enregistrés, un chiffre qui reste à confirmer avec l'arrivée, à la direction du Fonds, des dossiers enregistrés dans les Directions régionales des arts et de la culture. Par rapport à l'exercice 2013 au cours duquel 315 dossiers avaient été enregistrés, il y a une augmentation de plus de 224 dossiers. On peut donc conclure qu'il y a non seulement aujourd'hui un engouement autour du Fonds, mais aussi que c'est un signal lancé au gouvernement pour la révision de la subvention allouée aux artistes.

Focus Infos : Quel bilan pouvez-vous faire de la première année d'exercice du FAC ?

T.K : Le Fonds d'Aide à la Culture a beaucoup impacté la scène culturelle togolaise.

Plusieurs rêves de nos artistes sont devenus réalités. Avec l'opérationnalisation du FAC dans chaque région du pays, il ne s'est passé une semaine sans que l'on parle d'activité culturelle. Et

les témoignages que nous écoutons, les félicitations que nous recevons, les résultats du suivi évaluation nous font dire que c'est un bilan positif. Mais, il faut humblement dire qu'il y a quelques rares cas à revoir par rapport aux résultats de certains bénéficiaires.

Focus Infos : Les projets ayant été financés sont ils suivis? Quelle appréciation faites-vous en général de l'avancement de ces projets ?

T.K : Oui, les 103 projets financés ont été suivis et évalués. En effet le comité de gestion du FAC a mis sur pieds des commissions de suivi évaluation des projets financés. La mission s'est déroulée du 28 avril au 06 juin 2014 sur toute l'étendue du territoire national. L'objectif de ces commissions était de :

- se rendre compte de l'effectivité de l'exécution des projets financés ainsi que les conditions du déroulement des activités;
- jauger les différents indicateurs de changement;
- se faire une idée des forces et faiblesses dans les exécutions des projets.

Comme résultats, à la fin de la mission, le comité de gestion et la Direction du Fonds disposent :

- des informations sur l'exécution des projets financés (le délai d'exécution, les différentes phases) ;
- de la situation sur les difficultés liées à la réalisation ou la mise en œuvre de chaque projet financé;
- d'une analyse des forces et faiblesses de cette première expérience de gestion du FAC.

A l'issue du suivi évaluation, on a pu



conclure que tous les projets ont été réalisés ou en cours de réalisation. Presque tous les porteurs ont été fidèles aux engagements qu'ils ont pris avec la Direction du FAC, engagement contenu dans le protocole de financement. Toutefois, des avertissements ont été faits à ceux qui ne respectaient pas les termes de leur contrat.

Focus Infos: 300 millions de F CFA; c'est le montant du Fonds au titre de l'année 2014; un montant nettement en hausse par rapport à celui de 2013 qui était de 262 millions. Comment expliquez-vous cette augmentation ? Combien de projets entendez-vous financer avec cette nouvelle enveloppe ?

T.K : Oui, il y a eu une augmentation et nous nous en félicitons.

Dans l'argumentaire relatif à l'allocation du financement FAC gestion 2013, nous avons précisé que plus de 187 projets avaient une moyenne supérieure ou égale à 20/40. Tous ces projets auraient pu être financés si le budget le permettait. Aussi, avons-nous émis le vœu que les plus hautes autorités puissent tenir compte de ces paramètres pour l'exercice 2014.

Notre souhait ardent est que les 300 millions qui constituent la subvention pour l'année 2014 ne soient pas soumis aux restrictions dues au collectif budgétaire.

Focus Infos : Vous êtes également le secrétaire général du ministère en charge de la culture; à ce titre, dites nous, quelle est la vision du ministère pour la culture togolaise à l'horizon 2030 ?

T.K : Le ministère des arts et de la culture a élaboré une politique culturelle du Togo adoptée le 30 mars 2011

en conseil des ministres dont la vision est claire : construire « une nation unie sur un socle culturel diversifié et réhabilité ».

Ce document composé de 07 chapitres est décliné en un plan stratégique national et décennal de l'action culturelle au Togo 2014/2024.

- Selon ce plan, à l'horizon 2024 :
- la culture est pleinement intégrée à l'action du gouvernement pour un développement durable du Togo,
 - la culture est inscrite au rang de priorité nationale,
 - les infrastructures et équipements culturels sont réhabilités et construits à l'échelle du pays,
 - les artistes Togolais ont les moyens de créer, de vivre de leurs métiers et de mieux représenter le pays sur les scènes internationales.

Focus Infos : Quelle est aujourd'hui la place de la culture togolaise dans le monde?

T.K : Il ne saurait avoir un développement harmonieux et durable sans la culture. Les enjeux de la culture sont aujourd'hui très nombreux et demeurent au centre des préoccupations de l'humanité.

C'est pour ces raisons que le Gouvernement togolais a pris une série de mesures en vue de la promotion du secteur. Il s'agit entre autres de l'adoption de la politique culturelle dont les textes de sa mise en œuvre sont en cours de finalisation, de l'opérationnalisation du FAC.

Sur cette base, je puis dire que le Togo, notre chère patrie, répondra valablement au rendez-vous de la culture universelle qu'instaurent les phénomènes de la mondialisation et de la globalisation.



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 2235 7766 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• **Directeur de Publication**
Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

• **Rédaction**
Franck NONNKPO : Rédacteur en chef
Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU

• **Collaboration**
Esso BADOU
Kossi THEMANOUE

Salomon WILSON
Essénam KAGLAN
Wilfried ADEGNIKA

• **Distribution**
Komlanvi Delali AGBOH
• **Maison du journalisme**
Casier N°49
• **Imprimerie**
Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo

Tél. +228 90054237
99587773

• **Conception**
Focus Yakou Sarl
Tél: +228 22 26 01 91
+228 22 35 77 66
Lomé Togo
• **Tirage**
2500 exemplaires

Le tabagisme au Togo : La lutte contre le fléau peut-elle être gagnée ?

Depuis le 1er septembre, une nouvelle réglementation relative à la production, à la commercialisation, à la consommation des cigarettes et autres produits dérivés du tabac est en vigueur au Togo. Elle participe de la politique gouvernementale de lutte contre le tabagisme, devenue une priorité au vu des dégâts que la consommation du tabac provoque. Les chiffres de l'Organisation Mondiale de la Santé sont à la fois impressionnants et inquiétants : une personne meurt dans le monde toutes les six secondes des conséquences du tabagisme. Le tabac tue entre un tiers et la moitié de ses consommateurs, qui perdent ainsi 15 années d'espérance de vie en moyenne. Actuellement, le tabagisme est à l'origine d'un décès sur 10 chez les adultes sur la planète, soit plus de 5 millions de décès par an. Focus Infos vous propose un dossier complet sur ce fléau qui « consume » également des Togolais.

Dans les enquêtes réalisées en 2006 (GYTS) et en 2010 (STEPS) sur la consommation du tabac au Togo, aussi bien chez les jeunes que dans la population générale, il a été constaté que le tabac est utilisé par les deux sexes (12% chez les hommes et 1,8% chez les femmes). La majorité des fumeurs quel que soit le sexe était âgé de 45 à 64ans (24,3%).

L'initiation tabagique était plus précoce chez les enfants (7ans) que chez les sujets âgés (28,8ans). Les jeunes de 15- 24ans représentent 3,8% des fumeurs ; la consommation du ta-

bac était presque quotidienne, prédominante en milieu rural et inversement proportionnelle au niveau d'instruction. Le tabagisme passif était de 20% dans les lieux de travail et de 34% dans les ménages.

Consommation de tabac

La prévalence en population générale de la consommation du tabac (fumé et sans fumée) au Togo en 2010 était de 8.5 %. Les hommes consommaient plus du tabac que les femmes. La prévalence de la consommation de tabac était de 14,5% chez les hommes contre 3,1

% chez les femmes. Le tableau résume la répartition des consommateurs de tabac (tabac fumé et tabac sans fumée) par tranche d'âge au Togo en 2010.

La prévalence de la consommation quotidienne du tabac (tabac fumé et de tabac sans fumée) était de 6,1 % au Togo en 2010. Le tabagisme quotidien (tabac fumé et tabac sans fumée) était plus élevé chez les hommes (10,8%) que chez les femmes (1,9%) et semblait augmenter avec l'âge .

Consommation de tabac en fonc-



Mégot de Cigarette

tion des facteurs socioculturels

La prévalence de la consommation du tabac était significativement plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. Les prévalences les plus élevées ont été observées dans les régions Plateaux (10,7 %), et Savanes (10,5 %) pour la consommation de tabac fumé ou sans fumée. La plus forte prévalence de la consomma-

tion de tabac fumé a été notée dans les savanes avec une prévalence de 9,4 %. La consommation du tabac diminuait significativement avec le niveau d'instruction. Le groupe ethnique Akposso-Akebou était le plus touché (13,9 %) et les moins touchés étaient les Ana-Ifè (2,6 %). La classe professionnelle la plus touchée était celle des retraités (25,9 %)

RÉPARTITION DES CONSOMMATEURS DE TABAC EN FONCTION DU MILIEU DE RÉSIDENCE, DU NIVEAU D'INSTRUCTION ET DE L'APPARTENANCE SOCIOCULTURELLE AU TOGO EN 2010

	% Tabac fumé et/ou tabac sans fumée	% Tabac fumé
Milieu de résidence		
Urbain	5.3	4.5
Rural	10.5	8.3
Maritime	6.3	3.8
Plateaux	10.7	9.0
Centrale	10.0	7.6
Savane	10.2	9.2
Lomé commune	10.5	9.4
Maritime	6.3	3.8

	% Tabac fumé et/ou tabac sans fumée	% Tabac fumé
Niveau d'instruction		
Non scolarisé	11.7	8.7
Niveau inférieur aux études primaires	9.3	7.7
Etudes primaires achevées	7.2	6.5
Collège ou équivalent achevé	5.0	3.8

	% Tabac fumé et/ou tabac sans fumée	% Tabac fumé
Niveau d'instruction		
Lycée ou équivalent achevé	2.3	2.1
Université achevée	4.7	4.6
Groupe ethnique		
Adjaewé-mina	7.4	5.3
Akposso-akébou	13.9	11.9
Ana-ifè	2.6	2.6

	% Tabac fumé et/ou tabac sans fumée	% Tabac fumé
Groupe ethnique		
Kabyè-tèm	8.1	6.8
Para-gourma-akan	11.7	10.0
Etranger	8.8	8.1
Profession		
Salarié du public	2.1	2.1
Salarié du privé	8.5	8.5

	% Tabac fumé et/ou tabac sans fumée	% Tabac fumé
Profession		
Libérale-informelle	6.5	5.2
Ménagère-homme au foyer	3.5	1.5
Etudiant-élève	1.6	1.3
Agriculteur-paysan	15.3	12.4
Retraité	25.9	20.8
Sans emploi	12.7	12.7

Age moyen à l'initiation tabagique

L'âge moyen à l'initiation tabagique global était de 24,5 ans en population générale au Togo en 2010, avec des extrêmes à 7 et 58 ans.

Cette moyenne était de 23,4 ans \pm 1,2 an chez les hommes et 36,5 ans chez les femmes \pm avec des extrêmes de 18 à 58 ans. L'initiation tabagique était plus précoce chez les sujets relativement jeunes que chez les sujets âgés ; elle était de 18,6 ans chez les 15-24 ans contre 28,8 ans chez les 55-64 ans.

Tabac fumé

La prévalence de la consommation de tabac fumé au Togo en 2010 était de 6,8 %. On dénombrait 12,4 % de consommateurs de tabac fumé chez les hommes et 1,8 % chez les femmes. La majorité des fumeurs, quelque soit le sexe était dans les tranches d'âges de 45-54 ans et de 55-64 ans avec respectivement une prévalence de 11,4 % et de 12,9 %. Dans la tranche d'âge de 15-24 ans, la prévalence était de 3,4 % chez

les hommes contre 0,4 % chez les femmes.

Quantité moyenne de tabac consommée par les fumeurs quotidiens, par type de produit

Parmi les types de tabac, la cigarette représentait le type le plus utilisé avec une moyenne de consommation d'un quart de paquet (5,2 bâtons de cigarettes) par jours.

Consommateurs de cigarette industrielle parmi

les fumeurs quotidiens

Parmi les fumeurs quotidiens, la cigarette industrielle était le mode de tabagisme le plus utilisé (75,1 %). La majorité de ceux qui fumaient la cigarette industrielle quotidienne était des hommes (82,7 %).

La cigarette industrielle n'était utilisée que par 11,4 % des fumeuses quotidiennement. L'usage de la cigarette industrielle semblait diminuer avec l'âge chez les hommes. Il était de 92 % chez les répondants de la

tranche d'âge 15-24ans contre 59 % chez les 55-64 ans.

Tabac sans fumée: Tabac à priser, tabac à mâcher, tabac chiqué

La prévalence de la consommation de tabac sans fumée était de 3,6 % [IC95 : 2,8 % - 4,3 %]. La consommation de tabac sans fumée était plus élevée chez les hommes (5,1 %) que chez les femmes (2,2 %). Pour les deux sexes, la proportion de consommateurs de tabac sans fumée semblait augmenter avec

(Suite à la page 7)

Le tabagisme au Togo :

(Suite de la page 6)

La Rédaction

l'âge. Cette consommation de tabac sans fumée était élevée parmi les personnes âgées (14 % chez les hommes de 55-64 ans et 9,4 % chez les femmes de 55-64 ans).

Consommation de tabac sans fumée par type de produit

L'analyse de la consommation de tabac sans fumée par type de produit de tabac a noté que le tabac à priser par voie nasale était le plus utilisé (2,3 %) suivi du tabac à priser par voie orale (1,4 %), le tabac à mâcher (0,9 %) et le tabac à chiquer (0,2 %).

Exposition à la fumée de tabac à la maison

Au Togo en 2010, 33,9 % de la population avaient été exposés pendant au moins un jour à la fumée du tabac à la maison au cours des 7 derniers jours précédant l'enquête. L'exposition à la fumée du tabac était globalement plus élevée chez les hommes (40,9 %) que chez les femmes (27,4 %). La tranche d'âge de 35-44 ans était la plus exposée à la fumée du tabac à la maison avec 46,8 % des hommes et 31,8 % des femmes. La tranche d'âge de 15-24 ans était par contre la moins exposée à la fumée du tabac à la maison chez les hommes (36 %) et celle de 55-64 ans la moins exposée à la fumée du tabac à la maison chez les femmes (18,4 %).

Exposition à la fumée de tabac au lieu de travail

D'après l'enquête STEPS, 19,9 % de la population togolaise avaient été exposés à la fumée du tabac sur leur lieu de travail pendant au moins un jour au cours des sept jours ayant précédé l'entretien. Tout comme le tabagisme passif à domicile, les hommes ont été les plus exposés à la fumée du tabac sur leur lieu de travail (22,5 %) contre 17,4% chez les femmes. La tranche d'âge la plus exposée au tabagisme passif au lieu de travail était celles de 45-54 ans chez les hommes (33,7 %) et 25-34 ans chez les femmes (20,9 %). Les moins exposés étaient les répondants des tranches 15-24 ans chez les hommes (14,7 %) et 55-64 ans chez les femmes (7,7 %).

Point sur la lutte contre le fléau

Conscient des dangers du tabagisme sur l'organisme et l'environnement, le Togo s'est inscrit dans la lutte contre cette épidémie mondiale par l'adoption de plusieurs

mesures notamment la création du programme antitabac pour coordonner cette lutte, la ratification de la convention cadre de la lutte antitabac (CCLAT) de l'OMS en novembre 2005, la promulgation de la loi antitabac le 31 décembre 2010 et l'instauration des taxes assez élevées (40 % en 2010 pour un taux plafond de 45 % recommandé par l'UEMOA) sur le tabac et ses produits dérivés.

En dehors de ses mesures, plusieurs ONG de lutte contre le tabac sont très actives par leurs campagnes de sensibilisation des populations sur les méfaits du tabac associées aux campagnes de sensibilisation de la population organisées par le programme antitabac. Entre autres ONG, on peut citer l'Alliance pour le Contrôle du Tabac en Afrique (ACTA), l'Alliance Nationale des Consommateurs de l'Environnement (ANCE), le Réseau des journalistes pour la Lutte Anti-Tabac au Togo (REJAT-TOGO)...

La prévention secondaire et tertiaire pour l'instant reste le parent pauvre de cette lutte contre le tabac. En effet le Togo ne dispose pas pour le moment de tabacologue, ni de centre pour la prise en charge des personnes désireuses d'arrêter de consommer le tabac. De plus, il est à noter une insuffisance de programme spécifique de prévention anti-tabac et une indisponibilité des médicaments spécialisés dans la prise en charge du sevrage tabagique.

Y a-t-il une chance que la bataille contre le tabagisme au Togo soit remportée ?

Selon M. Essoham TEOU TEOU, président de REJAT-TOGO, l'espoir est permis car les différentes actions engagées par l'Etat et la société civile, permettront de maîtriser le fléau.

Pour Dr KOUMAKO Vinyo Kodjo, Coordonateur du Programme de la Lutte contre le Tabac au Togo, «C'est possible que d'ici quelques années on parvienne à contrôler la vente du tabac au Togo».

En clair une maîtrise du fléau du tabagisme au Togo est possible.

Les origines du tabac

Le tabac est une plante à grandes herbes, originaire d'Amérique du Sud comme la plupart des solanacées, tomate et pomme de terre notamment. Il fut découvert en 1560 par Jean Nicot, alors Ambassadeur de France au Portugal. Ce dernier adressa la feuille de tabac râpée à

Catherine de Médicis, à l'époque, reine de France. L'utilisation de cette plante soulagea la migraine de la reine d'où l'appellation de l'« herbe à Nicot » ou *Nicotiana tabacum*. L'alcaloïde du tabac, la nicotine, fut découvert en 1809 par Nicolas Louis Vauquelin, chimiste français.

L'utilisation du tabac en Afrique et au Togo a commencé avec l'esclavage. Plus tard avec la colonisation le tabac était importé comme une plante à plusieurs vertus (médicinales, anti-faim etc.).

La composition de la fumée du tabac

La fumée du tabac résulte de sa combustion. On estime à plusieurs milliers le nombre de ses compo-



Plants de tabac

santes. Néanmoins et pour simplifier, on peut dire que la fumée du tabac est un aérosol constitué d'une phase gazeuse et d'une phase articulaire. Quatre éléments fondamentaux interviennent dans la toxicité de la fumée du tabac : la nicotine, l'oxyde de carbone, les irritants et les substances cancérigènes.

La nicotine est un violent poison ganglioplégique. Les différentes variétés de tabac en contiennent 1 à 10%. Un paquet de 20 bâtons de cigarettes contient suffisamment de nicotine (30 à 60mg) pour tuer un homme. Cependant la nicotine aspirée s'élimine rapidement. Elle est aussitôt transformée par le foie en dérivés moins actifs. De plus les grands fumeurs présentent le phénomène d'accoutumance : ils supportent le double voire le triple de la dose de nicotine qui provoque des réactions toxiques chez un non fumeur. C'est ce double jeu de l'élimination rapide et de l'accoutumance qui limite la toxicité aiguë de la nicotine chez le fumeur. Cette situation rend la consommation tabagique plus insidieuse, plus nuisible voire plus mortelle ; les maladies liées au tabac apparaissent en effet plusieurs années après le début

de la consommation.

La nicotine est également responsable de la sensation de manque qui accompagne l'interruption du tabagisme. Elle se fixe sur le système nerveux central. Elle provoque une sécrétion adrénérge (action sur le système nerveux autonome). De ce fait elle est responsable d'une augmentation de la fréquence cardiaque, du débit cardiaque, de la tension artérielle et d'une vasoconstriction périphérique. La nicotine provoque un manque d'appétit de par son action inhibitrice de la sécrétion gastrique et du péristaltisme de l'estomac. Elle agit également sur la vigilance, entraîne tantôt une augmentation de l'attention et de la capacité de mémorisation, tantôt et paradoxalement un effet tranquillisant et sédatif. Chez le chien, la ni-

l'insuffisance respiratoire obstructives grave emphysème.

Les substances cancérigènes sont désignées sous le nom "goudron". Ce sont : les hydrocarbures aromatiques polycycliques (benzopyrène et dibenzoanthracène) et les nitrosamines. Elles ont une action inhibitrice qui complète les co-cancérogènes promoteurs.

De nos jours, la responsabilité du tabagisme dans la genèse du cancer bronchique est bien connue.

Les conséquences du tabagisme

Le tabac est une source d'infirmité, de souffrance et de décès prématurés.

On distingue deux formes de tabagisme : le tabagisme actif et le tabagisme passif.

Le tabagisme actif

Il concerne ceux qui consomment directement le tabac sous différentes formes : cigarette, tabac à priser, feuilles de tabac... Les risques liés au tabagisme varient selon la forme sous laquelle le tabac est consommé.

La cigarette demeure le mode le plus fréquent et le plus dangereux. L'inhalation de la fumée, l'absence de filtre, un taux élevé de goudron aggravent les risques qui sont :

- une mortalité précoce : l'espérance de vie chez le fumeur est plus faible. Cela est lié à l'intensité et la durée du tabagisme.

- la morbidité accrue : accroissement de la fréquence de certaines maladies notamment le cancer bronchique, les broncho-pneumopathies chroniques obstructives (BPCO), les cardiopathies ischémiques, les accidents vasculaires cérébraux.

- une activité socio professionnelle perturbée : plusieurs études ont montré l'importance relative du tabagisme comme responsable de l'absentéisme dû aux affections aiguës ou chroniques.

Le tabagisme passif

Il concerne particulièrement les enfants et les conjoints des fumeurs. Les non fumeurs sont exposés dans les activités quotidiennes à une atmosphère polluée par les fumeurs. Les risques du tabagisme pour les non fumeurs dépendent du degré d'intoxication. D'une manière générale, on note :

- des anomalies fonctionnelles respiratoires mineures
- des infections ORL
- des infections bronchiques.

Affaire ECOBANK Togo :

Abus de confiance et faux en écriture bancaire pour un montant de 2 milliards 300 millions de FCFA**Les protagonistes, le préjudice, les vrais chiffres, l'état de la procédure : dossier complet**

Depuis plusieurs mois, un scandale financier de plus de deux milliards de francs CFA secoue la banque panafricaine ECOBANK Togo. Au centre de l'affaire, Elvire Blanchette Ablavi GRUNITZKY, une quinquagénaire, fille de l'ancien président togolais Nicolas GRUNITZKY, cadre de l'établissement bancaire et gestionnaire des comptes VIP. Mais aussi son concubin depuis trente ans, Jonathan FIAWOO, directeur de plusieurs sociétés, Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Togo (C.C.I.T). Autant dire que comme pour tout dossier où se mêlent argent, pouvoir et sexe, celui-ci fait les choux gras de la presse avec une opinion qui en redemande, dans un voyeurisme non dissimulé et pour certains, l'exultation de voir des « puissants tomber. » FOCUS INFOS vous propose une enquête fouillée, dans le respect de la présomption d'innocence et celui du secret de l'instruction.

Tout part d'une cliente, Corinne DUSSEY, qui se rend à la banque à la fin du premier trimestre 2014 pour réaliser une opération. Cette commerçante est considérée comme une VIP ; c'est-à-dire disposant d'au moins un million (1.000.000 F) CFA sur son compte. Contrairement à son habitude, elle n'est pas reçue par sa gestionnaire et amie, Elvire Grunitzky, absente. Elle découvre, ahurie, que les actions à hauteur de cinquante millions (50.000.000 F) CFA qu'elle pensait détenir par virement de son compte et par l'intermédiaire de sa gestionnaire n'ont pas été achetées et que le placement à hauteur de cent soixante six millions (166.000.000 F) CFA sollicité, n'a pas non plus été réalisé. Informée, la direction de la banque met en branle le contrôle interne qui met à nu des faits graves : les opérations ordonnées par madame DUSSEY n'ont jamais été effectuées quand bien même les sommes aient été prélevées sur son compte.

Une plainte est formée contre madame Grunitzky au même moment qu'un audit approfondi des comptes qu'elle gérait est mis en œuvre. Le 07 avril 2014, elle est interpellée, placée en garde-à-vue et auditionnée à la Direction de la Police Judiciaire. Tandis qu'elle reconnaît les faits et que sa famille et son concubin mobilisent près de trois cent millions de francs (300.000.000 F) pour rembourser, ECOBANK découvre l'ampleur du délit : plusieurs clients sont victimes avec un préjudice avoisinant les deux milliards trois cent millions de francs (2.300.000.000 F) CFA.

LE MODUS OPERANDI.

Le mode opératoire d'Elvire Grunitzky consistait à débiter les comptes de certains clients, toutes des femmes, pas trop regardantes voire illettrées et qui surtout, lui vouaient une confiance aveugle, au moyen d'ordres de virements où leurs signatures étaient imitées. La gestionnaire profitait des ordres donnés à la banque par les victimes et par son intermédiaire,

pour acheter des actions ECOBANK ou encore placer certaines sommes en Dépôt A Terme (DAT ; lire par ailleurs.), pour débiter leurs comptes et transférer les fonds sur plusieurs autres.

Pour ne pas éveiller leur soupçons, elle leur servait périodiquement des intérêts et gagnait davantage leur confiance, en leur offrant en des occasions particulières (fêtes de fin d'année par exemple) des cadeaux : tissus, pagnes prétendant que c'était des présents de la banque. Parfois, elle alléguait de la mauvaise connexion pour faire partir les clientes victimes qui se déplaçaient chez elle à la banque ; le temps d'effectuer certains jeux d'écriture.

LE PREJUDICE :

Entre septembre 2008 et août 2013, ce sont vingt-deux (22) opérations délictueuses qui ont été réalisées sur les comptes de cinq (5) victimes pour un montant total de deux milliards trois cent millions cent trente-un mille cinq cent trente-un francs (2.300.131.531F) CFA. Elles se sont étalées comme suit sur les cinq (5) ans :

- septembre 2008 : 50.000.000 FCFA
- entre mars et septembre 2009 : 129.999.531 FCFA
- entre mai et décembre 2010 : 236.000.000 FCFA
- entre janvier et décembre 2011 : 888.914.000 FCFA
- entre octobre et décembre 2012 : 600.000.000 FCFA
- entre janvier et août 2013 : 395.218.000 FCFA

LES VICTIMES:

Madame Corinne Adjovi DUSSEY
Madame ATADEGNON Akouavi
Madame Folly-Nontchron Akouété
Madame Folly-Nontchron Akoko
Ets Les Jumelles
Ets Twins Family

**FIAWOO DANS LA
TOURMENTE :**

Dès le début de l'enquête, le nom du

Président de la Chambre de Commerce est apparu dans le dossier. Et pour cause. Les fonds débités frauduleusement des comptes des victimes étaient transférés pour une large part sur un de ses comptes personnels ou ceux de ses sociétés. Ainsi le premier a reçu un virement datant de septembre 2010 de 50 millions. Ses sociétés ont reçu quant à elles par virement ou par chèques plusieurs centaines de millions dont 1 milliard 381 millions 218 mille francs CFA pour Omnium Service du Togo (OST), 658.238.531 FCFA pour AVIS OST et 21.780.000 FCFA pour IMPACT GROUP. Une certaine madame Mensah-Assiakoley étant la bénéficiaire des 88.895.000 FCFA restants. Au total, ce sont donc plus de deux milliards qui ont transité frauduleusement sur ses comptes. Suffisant pour la banque pour estimer que monsieur Fiawoo est le complice et bénéficiaire des opérations frauduleuses étant donné que les fonds positionnés après le détournement sur les comptes de ses sociétés ou sur son compte personnel, repartaient à partir de chèques émis à l'ordre de plusieurs personnes dont son comptable, un de ses employés et un agent de change qu'il solliciterait régulièrement.

Ainsi par exemple, en avril 2011, 138.914.000 FCFA ont été frauduleusement débités du compte d'une victime et virés sur celui de la société OST appartenant à monsieur Fiawoo. Sur cette somme, 100.000.000 FCFA partiront sur le compte personnel de monsieur Fiawoo. De là, un chèque sera émis à l'ordre de son comptable pour un montant de 50.000.000 FCFA et un deuxième du même montant à l'ordre cette fois d'un de ses employés.

LE DENI :

La défense du président de la Chambre de Commerce balaie d'un revers de la main ces accusations et crie au complot. Elle met en avant les déclarations de madame Grunitzky lors de son audition à la DPJ le 7 avril, soutenant avoir agi seule

**LES QUESTIONS :**

Même si elle a mis hors de cause monsieur FIAWOO lors de ses premières déclarations, madame Grunitzky est revenu sur celles-ci pour le désigner comme l'instigateur des opérations frauduleuses. Elle soutient

et mettant hors de cause monsieur FIAWOO. Elle déclarait alors avoir voulu spéculer avec les fonds pour les reverser après, afin de « régulariser sa situation au port ». A la question « est-ce que monsieur Fiawoo connaissait les fraudes » elle avait répondu non. A celle-ci : « Comment avez-vous opéré dans ce cas, puisque les archives de la banque révèlent qu'il a donné des ordres de virements ? » elle avait allégué que « c'est moi qui ai ordonné le virement en imitant les signatures de M. Jonathan FIAWOO », indiquant qu'en tant que chargée de comptes, elle était habilitée à viser, à confirmer un chèque pour le paiement. « Une fois confirmé et visé, le chèque va en opération pour avoir une visite de sortie de caisse » avait-elle souligné, indiquant avoir en sa possession les chèquiers de ce dernier. Selon son entourage, ces déclarations de la gestionnaire de comptes constituent la preuve que Fiawoo ne serait mêlé ni de près, ni de loin à ce scandale, avançant même son statut de victime.

qu'elle les avait faites contre la promesse de son concubin de la tirer d'affaire. A quel moment dit-elle la vérité ? En tout état de cause, le fait qu'elle soit revenue sur ses déclarations ne peut constituer un argument décisif emportant que les premières étaient celles correspondant à la réalité, comme le soutient la défense. Mais c'est sur le fond que plusieurs interrogations demeurent. Est-il possible pour un chef d'entreprise, président de la Chambre de Commerce, d'ignorer des dizaines d'opérations et de mouvements sur ses comptes personnels et de société, d'un montant de près de 2 milliards 500 millions étalés sur 5 ans ?

En outre, alors que l'inculpé soutenait qu'il n'y avait aucune trace des opérations frauduleuses sur les quelques relevés en sa possession, son comptable a fourni à la police des relevés pris sur le bureau de son patron comportant lesdits mouvements. Par ailleurs, en affirmant que les chèques émis au bénéfice de ses deux employés provenaient d'un

**LES PRESUMES AUTEURS
OU COMPLICES:**

Madame Elvire Grunitzky
Monsieur Jonathan Fiawoo
Madame Mensah Assiakoley Adjoko
Monsieur Kekere Séfiou

LES AVOCATS

Pour Jonathan FIAWOO: Mes Ahlin KOMALN et Serge DOGBEAVOU
Pour Elvire GRUNITZKY : Me Valère AMEGAKPOE
Pour ECOBANK : Cabinets Martial AKAKPO/ Monnou-Attoh

Sur le fond, la défense avance que depuis 2008, monsieur FIAWOO ne recevait plus de relevés bancaires par la poste et ignorait les opérations effectuées sur son compte. « Tous les comptes ont été ouverts par l'intermédiaire d'Elvire Grunitzky et toutes les opérations passaient par elles » soutient-elle. Sur certains mouvements suspectés, elle fait valoir le déblocage d'un DAT de 100.000.000 FCFA qui justifieraient des chèques émis au bénéfice de ses deux employés. En somme, il serait tout aussi victime que les autres.

déblocage de DAT, ne reconnaît-il pas implicitement suivre les mouvements de ses comptes, contredisant ainsi ses premières déclarations ? Au surplus, aucune trace d'une quelconque

QU'EST-CE QU'UN DAT ?

Un DAT (Dépôt à terme) est un dépôt de fonds rémunéré sur la base d'une convention signée entre la banque et son client, avec un montant minimum à placer, une échéance et un taux déterminés et négociés. Le déposant qui retire les fonds avant l'échéance prévue est redevable de pénalités pour retrait anticipé.

(Suite à la page 10)

Fuites illicites de capitaux au Togo : Les enjeux, les défis et les pistes de solution

Dr. Koffi SODOKIN
Professeur à l'Université de Lomé

LES ENJEUX

Le Togo a connu ces cinq dernières années, malgré les crises, une croissance économique moyenne de 5% et met tout en œuvre pour atteindre la quasi-totalité des cibles des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Malgré ces progrès, les indicateurs humains et les indicateurs de répartition des fruits de la croissance continuent de faire objet de préoccupations.

Le constat est le même pour les défis nouveaux générés par les préoccupations liées au développement durable et à la nécessité de mettre en place une économie qui tienne compte de l'épuisement inexorable des ressources non renouvelables et de la nécessité de promouvoir de nouveaux modes de consommation et de production.

Après 50 ans d'indépendance, le Togo reste toujours confronté, à l'instar des autres pays africains, à de nombreux défis : l'amélioration de la productivité, l'accélération des exportations, la diversification et la sophistication de l'offre des biens échangeables et non échangeables, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et son adéquation avec les besoins des secteurs productifs, le développement des services sociaux et la couverture des besoins de financement.

Parmi ces défis, l'un des plus critiques reste l'insuffisance de moyens de financement de l'économie en général.

En effet, de nombreux secteurs productifs qui revêtent une importance particulière dans les stratégies de développement, comme le secteur agricole, les infrastructures, des petites et moyennes entreprises et celui des énergies nouvelles et renouvelables, ont ainsi du mal à mobiliser un financement suffisant et approprié. Cette préoccupation en rapport avec le déficit de financement est un souci majeur pour les besoins de financement pour les 50 prochaines années au regard des ambitions affichées à l'horizon 2030 et au-delà.

Les appuis financiers des partenaires institutionnels classiques (bilatéraux, multilatéraux et autres), bien que très utiles et importants, ont tout de même révélé leur limite pour les 50 années passées. En pratique, l'économie togolaise ne s'est pas développée et naturellement, tous les espoirs se sont portés sur les années à venir à l'instar de l'ensemble des pays africains.

Mais de grandes questions restent pendantes au sein de laquelle se

trouve la cruciale question de la mobilisation des ressources internes et externes en rapport avec le besoin de financement de l'agriculture, de l'éducation, de la santé, des Petites et Moyennes Entreprises, les infrastructures, le développement social et autres. Le grand constat cependant est que tous les efforts déployés sont contrebalancés par la lourde contrainte de la fuite des capitaux à laquelle fait face le Togo et dans une plus grande mesure l'ensemble des pays africains.

LES ÉVOLUTIONS RÉCENTES

Les données factuelles restent très alarmantes et somme toute préoccupante comme le montrent les tableaux 1 et 2 ci-dessous. Le Togo a perdu entre 2005 et 2011, 17,8 mil-

liards de dollars en valeur cumulée en 2011. Le Nigéria par exemple a vu une sortie nette de près de 142,3 milliards de dollars US entre 2002 et 2011 et l'Afrique du Sud plus de 100 milliards de dollars. Les autres pays en développement connaissent également le même problème. La Chine à elle seule cumule en 2011 près 1075 milliards de sorties illicites de capitaux selon le rapport 2013 de Global Financial Integrity (GFI).

Il est également très souvent évoqué que la corruption et les détournements des fonds publics alimentent essentiellement les sorties illicites de capitaux mais selon le rapport conjoint de la Banque Africaine de développement (BAD) et la GFI en 2009 et dans le détail, les données révèlent que la composition de ces



Dr Koffi SODOKIN

Tableau 1 : Quelques données macroéconomiques au Togo (2005-2011)

En millions de dollars US courant	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Cumul
PIB (nominal)	2115	2203	2523	3163	3163	3173	3756	20096
APD nette	82	79	122	330	498	404	543	2058
IDE	5935	9596	9131	6232	5068	4611	1249	41822
Sorties illicites de capitaux	952	1692	2884	4471	4250	2385	1140	17774
Dette extérieure (Stock)	1598	1439	1540	1640	1481	1004	369	-

Source : Banque mondiale (2014) et Global Financial Integrity (2013)

liards de dollars US en termes de sorties illicites de capitaux, soit 48 fois le stock de la dette extérieure du Togo en 2011 et 88,4% du PIB nominal cumulé entre 2005 et 2011.

flux contredit beaucoup quelques idées reçues. Selon les estimations de GFI, la corruption sous forme de pots-de-vin ou de malversation ne représente que 3 % environ des

Tableaux 2 : Quelques indicateurs au Togo (2005-2011).

Quelques Indicateurs	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Cumul
APD/Sorties illicites de capitaux	9%	5%	4%	7%	12%	17%	48%	12%
Sorties illicites de capitaux/IDE	16%	18%	32%	72%	84%	52%	91%	42%
Sorties illicites de capitaux/PIB	45%	77%	114%	141%	134%	75%	30%	88%

Source : Banque mondiale (2014) et Global Financial Integrity (2013) et calcul de l'auteur

Ces sorties illicites de capitaux représentent 8,6 fois l'afflux de l'Aide Publique au Développement et 42% des Investissements Directs Etrangers (IDE) sur la période 2005-2011. Cependant, c'est un problème continental qui n'est pas spécifique au Togo. A titre d'exemple, les sorties illicites de capitaux de l'Afrique

flux illicites, les activités criminelles telles que le trafic de drogue et la contrebande, 30% à 35 % et les transactions commerciales des multinationales, pas moins de 60 % à 65 %. On peut noter que l'argent détourné par les administrations publiques corrompues est insignifiant comparé aux autres formes de flux illicites.

On note donc que 90 à 95% des sorties illicites de capitaux sont du ressort des activités criminelles et des transactions commerciales des multinationales.

LES DÉFIS

Le grand défi pour le Togo aujourd'hui est, comme nous l'avons brièvement évoqué, la mobilisation de nouvelles sources de financement pour accompagner la Stratégie de Croissance accélérée et de promotion de l'emploi et l'ensemble des programmes et projets devant conduire à la réalisation des objectifs de la vision 2030 et au-delà.

Le partenariat institutionnel classique (Banque Mondiale, Banque Afrique de Développement, Agence Française de Développement, Banque Ouest Africaine pour le Développement, Banque Internationale pour le Développement, etc.) reste les principaux contributeurs des projets de développement du Togo. Cependant, le recours à cette source de financement reste confronté à des contraintes fortes :

- (i) La longueur de l'instruction des projets ;
- (ii) le poids des conditionnalités ;
- (iii) la lourdeur des procédures de décaissement ;
- (iv) l'endettement des Etats ;
- (v) ces bailleurs ne peuvent pas satisfaire tous les besoins.

Les nouveaux partenaires (Chine, pays du Golfe, etc.) souhaitent s'im-

planter sur les marchés émergents et représentent un potentiel important pour le financement des infrastructures. Mais ils interviennent davantage en tant qu'investisseurs qu'en tant que bailleurs de fonds et il faut les rassurer sur la viabilité de leurs investissements. Aussi exigent-ils souvent une exclusivité difficile à garantir et les procédures de sélection sont mal adaptées à l'intervention de ces nouveaux partenaires.

Il apparaît donc nécessaire de développer de nouveaux paradigmes de financement des projets de développement au Togo, gage de garantie d'une croissance forte pouvant provoquer une amélioration du niveau d'emploi et des revenus pour l'émergence d'une classe moyenne.

La stratégie actuelle visant à attirer les investissements directs étrangers à travers les Partenariats Publics Privés (PPP) et l'implantation d'industries de transformation au Togo doit être poursuivie tout en mettant des garde-fous en rapport avec : (i) la transparence du système financier ; (ii) les échanges automatiques des informations fiscales ; (iii) les activités dans les secteurs des ressources naturelles ; (iv) l'évaluation des prix des biens échangés par les compagnies de différentes taille ; (v) le processus de passation des marchés ; (vi) les procédures douanières ; (vi) le blanchiment de l'argent.

De fait, le Togo doit faire face aujourd'hui à un dilemme. Le pays a besoin de séduire des investisseurs internationaux à travers la mise en place de mesures d'incitation nécessaires alors qu'au même moment, il doit s'assurer que l'hôte ne s'en aille

(Suite à la page 10)

Programmes d'emploi des jeunes au Togo : L'heure du bilan

La Rédaction

Environ 46% de la population togolaise a entre 15 et 30 ans. Et lorsqu'on sait que la jeunesse est le moteur du développement d'une nation, on comprend mieux la détermination du gouvernement togolais à jouer sur ce facteur pour accélérer la croissance économique du pays à travers différents projets et programmes d'emploi pour cette frange de la population. PROVONAT, AIDE, FAIEJ, Projet d'Appui à l'Insertion Professionnelle des Jeunes Artisans ; tous ces programmes, contenus dans le Programme d'Emploi des Jeunes (PEJ), ont vocation à relever le défi de l'emploi des jeunes par la réduction du taux de chômage et de sous-emploi au Togo. Que peut-on donc, retenir trois ans après leur mise en œuvre? Bilan !

Le Programme pour l'emploi des jeunes (PEJ) dévoilé sur la période 2013-2014 est inclus dans le Plan Stratégique National pour l'Emploi des Jeunes (PSNSEJ). Près de 156 milliards de FCFA seront mobilisés par le gouvernement pour offrir deux cent mille emplois à la jeunesse. Le Programme de Volontariat National (PROVONAT), le Programme d'Appui à l'Insertion et au Développement de l'Embauche (AIDE) et le Projet d'Appui à l'Insertion Professionnelle des Jeunes Artisans et le Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes (FAIEJ), des composantes du PEJ mises en branle depuis 2011, ont, ensemble, concouru à l'insertion de près de 12000 jeunes dans le milieu de l'emploi et à la formation de quelques milliers d'autres à l'entrepreneuriat.

Programme de Volontariat National (PROVONAT)

C'est le programme de volontariat par excellence, un exemple pour les autres pays de la sous région et de l'Afrique,

selon le responsable du Programme de Volontariat des Nations Unies, Richard Dictus. Son but : valoriser les compétences des jeunes diplômés dans tous les domaines. Sept (07) milliards 280 millions de FCFA, y ont été injectés par le gouvernement togolais depuis son lancement en septembre 2011 ; un financement qui a permis la mobilisation et le déploiement sur le terrain de 4500 jeunes volontaires, dont 1300 disposent d'un emploi stable. Fort de cet acquis, le gouvernement a décidé par décret en juin 2014 de la mutation de ce programme en Agence Nationale de Volontariat en vue d'assurer sa pérennité. Le processus est actuellement engagé pour la composition du staff de la direction de l'agence. La réalisation des objectifs de ce programme s'est faite avec l'appui des partenaires internationaux et nationaux notamment le PNUD, l'UNICEF, l'UNFPA, Plan Togo, Peace Corps, HCDH, France Volontaire, CADERDT.

Le Projet d'Appui à l'Insertion Professionnelle des Jeunes Artisans

L'emploi des jeunes n'est pas qu'une préoccupation des jeunes diplômés ; c'est aussi le souci des jeunes artisans auxquels s'adresse spécifiquement ce projet. Dans le cadre de ce projet, 3000 jeunes issus de tous les corps de métiers ont été formés en entrepreneuriat et appuyés en kits d'outillage et en microcrédit.

L'Etat compte encourager fortement l'entrepreneuriat des jeunes dans ses initiatives en faveur de la promotion de l'emploi des jeunes et la mise en place d'un fonds de garantie auprès des institutions financières traduit cette volonté.

Le Programme d'Appui à l'Insertion et au Développement de l'Embauche (AIDE).

Sa gestion est confiée à l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE) depuis son lancement en 2011. A son actif, plus de 2500 jeunes insérés dans des structures privées pour une durée de 6 mois à un an de stage, dans le but de renforcer leur employabilité. Les indem-



Mme TOMEGA-H-DOGBE

nités de stage et la couverture contre les risques professionnels des jeunes stagiaires ont coûté 1 milliard 290 millions de FCFA à l'Etat.

Fonds d'Appui aux Initiatives Economique des Jeunes (FAIEJ)

Ce fonds a été lancé en octobre 2012 en réponse aux difficultés d'accès au financement et au manque de compétences entrepreneuriales des jeunes. Deux milliards de FCFA ont été mis à la disposition du FAIEJ depuis 2012 et ont servi à former plus de 1500 jeunes porteurs d'idées d'entrepreneuriat, à accompagner techniquement 500 plans d'affaires et à financer 62 jeunes entrepreneurs.

Malgré les mérites qu'on reconnaît à ces différents programmes, 8,1% de la jeunesse togolaise reste confronté au problème de chômage et 20,5% au problème de sous-emploi.

Le Directeur de la Jeunesse, M. Anala Arime Telata se dit malgré tout satisfait du bilan de ces programmes qui, selon lui, ont véritablement contribué à l'épanouissement de la jeunesse. « Mais beaucoup reste à faire tant du côté des autorités gouvernementales que des jeunes pour satisfaire les besoins de la jeunesse », reconnaît-il. « Les différents programmes mis en place par le gouvernement offrent l'opportunité aux jeunes togolais de faire valoir leurs potentiels. Au-delà du bonheur que ressentent ces jeunes en s'investissant dans ces programmes, il y a également les communautés qui bénéficient de leur prestation », se félicite-t-il avant de suggérer, maintenant que ces programmes ont fait leur preuve, de renforcer et améliorer ces derniers. « Il est important aujourd'hui de mettre les informations à la disposition de la jeunesse. Mais de l'autre côté, il est également important que les jeunes soient proactifs et aillent à la quête des informations », souhaite-t-il.

Pour le gouvernement togolais, la guerre contre le chômage et le sous-emploi des jeunes continuent à travers le développement des partenariats et coopérations nationaux et internationaux pour soutenir la promotion de la jeunesse et l'accès des jeunes aux technologies de l'information et de communication qui seront les principaux axes de la politique de l'emploi des jeunes dans les années à venir.

Fuites illicites de capitaux au Togo :

(Suite de la page 9)

en embarquant tout ce qu'il a trouvé à son arrivée.

On se retrouve un peu piégé par la mondialisation des capitaux financiers, souhaitée et favorisée par les institutions internationales qui prônent la libre circulation des capitaux financiers avec des conséquences graves comme celle traitée dans cet article.

Les solutions proposées et les

Affaire ECOBANK Togo : (Suite de la page 8)

convention de DAT signée entre elle et monsieur Fiawoo n'a été retrouvé dans les fichiers de la banque. Or, si la signature d'une convention est nécessaire à l'installation d'un DAT, comme celle par exemple au bénéfice de la CCIT retrouvée quant à elle dans les fichiers.

PROCEDURE :

Monsieur Jonathan FIAWOO a été inculpé pour complicité d'abus de confiance, contrefaçons de documents bancaires et usage de faux. Il risque de six mois à trois ans d'em-

initiatives déjà en cours au Togo Les gouvernements confrontés à ce problème de sorties illicites des capitaux ont commencé par prendre des initiatives et de nombreuses actions sont en cours et restent à renforcer. C'est fort de ces soucis partagés que la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique a mis en place un comité présidé par l'Ancien Président de l'Afrique du Sud Thabo MBEKI en ligne avec une résolu-

tion des ministres des Finances de l'Union africaine en 2011.

Dans les travaux préliminaires réalisés, certaines pistes de solutions peuvent être reprises en rapport avec les recommandations d'un rapport de la Banque Africaine de Développement (BAD) en 2012. On peut mettre l'accent sur les mesures suivantes :

- La promotion de la transparence du système financier : Les banques et les structures financières offshore devraient être astreintes à fournir régulièrement à la Banque des Règlements Internationaux (BRI) des données détaillées sur les dépôts par secteur, leur maturité, ainsi que le pays d'origine des déposants. Plus encore, la BRI devrait être autorisée à rendre publiques les données bancaires issues de différentes sources et par pays de destination.

- La mise sur pieds des accords d'échange automatique des informations fiscales. Ces accords d'échange automatique des informations devraient s'accompagner d'un accord annexe sur l'évasion fiscale, qui pré-

cise clairement la capacité des pays à évaluer les impôts et contrôler leur conformité aux règles internationales, rendant difficile tant pour les individus que pour les entités le déplacement des revenus d'un pays à un autre.

- Entreprendre des réformes fiscales pour élargir la base d'imposition. Pour accompagner cette mesure, le Togo a créé l'Office Togolais des recettes (une fusion de la douane et des impôts) dont l'un des objectifs principaux est la lutte contre la corruption.

- Créer une autorité nationale de régulation et de gestion des approvisionnements publics pour assurer une plus grande transparence et responsabilité dans le processus de passation des marchés. L'opérationnalisation de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) au Togo sont des efforts à encourager.

- Réformer les procédures douanières de manière à limiter la mauvaise éva-

luation des prix des marchandises. Le Togo s'est engagé dans l'opérationnalisation du Guichet unique du Commerce Extérieur depuis le mois de juillet 2014, ce qui constitue normalement une réponse à cette préoccupation. Elle est nécessaire pour détecter une surfacturation/sous facturation des biens entrant/sortant du pays.

Pour finir et en guise de conclusion, la question de la fuite illicite des capitaux est une question cruciale pour le développement économique du Togo et est apolitique comme le montrent les données factuelles exposées ci-dessus. Elle devrait nécessiter la vigilance de toutes les unités décisionnelles dans les différentes structures et à différents grades.

Les événements récents en rapport avec l'hôtel Sarakawa et les affaires d'escroquerie internationale sont du domaine des actes de nature à alimenter les fuites illicites des capitaux. Les réponses apportées par le Gouvernement doivent être encouragées et renforcées à différents niveaux pour assurer la dynamique économique requise.

Participation du Togo à la session spéciale de l'UNGASS sur le suivi du PA/CIPD au-delà de 2014 à New – York:

La Rédaction

La délégation togolaise se prépare avec l'appui de l'UNFPA/Togo

L'Unité de Gestion et de Coordination des Programmes de Coopération Gouvernement-SNU a organisé mardi 02 septembre 2014 au Complexe LE WAGON à Lomé, une retraite d'imprégnation des hauts cadres togolais devant prendre part à la session spéciale des NU sur le suivi du Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (PA/CIPD au-delà de 2014), prévue pour le 22 septembre 2014 à New-York en marge de la 69ème Assemblée Générale des Nations Unies.

Cette session spéciale à laquelle le Président de la République togolaise est convié par le Directeur Exécutif de l'UNFPA, verra également la participation d'une délégation nationale. Cette retraite de briefing est donc organisée pour permettre à la délégation togolaise de se familiariser avec les différentes étapes du processus de la revue opérationnelle du PA/CIPD et avec les divers documents mis à sa disposition, afin que tous les délégués togolais soient au même niveau d'information que les participants des autres pays.

La délégation est composée du Ministère de la Santé, du Ministère du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, du Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Assemblée Nationale et des représentants de la Société Civile.

Afin de permettre à cette délégation de disposer d'informations de premier ordre sur le PA/CIPD, des présentations portant sur la genèse de la CIPD, les revues quinquennales

successives et les progrès enregistrés par le Togo à ce jour ont été faites par le Coordonnateur Général de l'UGCP, M. DOEVI Abbékoé Dodzi. Le concept du « Dividende Démographique » a été également partagé par M. Kanazogo MENSAH, Chargé de programme Population et Développement de l'UNFPA. Cette présentation a été suivie d'une projection de film sur ce concept.

Au début des travaux, deux interventions ont marqué la cérémonie d'ouverture de cette retraite, à savoir, celle du Représentant Résident de l'UNF-



La table d'honneur à l'ouverture, on reconnaît à gauche Dr Justin Koffi, représentant UNFPA au Togo

PA au Togo, Dr. Justin KOFFI et celle Directeur de Cabinet du Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, M. Essohanam EDJEOU. Tous deux ont reconnu le bien-fondé de cette activité, relevé les progrès réalisés par le gouvernement togolais durant ces 20 dernières années et souhaité que les efforts consentis se poursuivent durant les prochaines années pour

consolider les acquis et combler les gaps qui subsistent afin d'améliorer davantage les conditions de vie des populations togolaises.

Le Directeur de Cabinet du Ministère de la Planification du Développement a traduit la reconnaissance du gouvernement à l'endroit de l'UNFPA pour son appui constant.

CNSS CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 2157/14/CNSS/DG/DA-SP

COMMUNIQUE

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) a le plaisir d'informer le public qu'elle est propriétaire d'un immeuble sis à Baguida d'une contenance superficielle de 27ha 25a 98 ca, objet du Titre foncier n°21.583 RT issu de la fusion des titres fonciers n°s13753, 5973 et 1814.

La collectivité KPELE HLOMADI élève des prétentions de droit de propriété sur ledit immeuble et a assigné la CNSS par devant le Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé qui a ordonné une expertise immobilière afin de situer le TF n° 21.583 par rapport à l'immeuble dont la collectivité KPELE HLOMADI prétend être propriétaire.

Sans attendre les résultats de l'expertise, il est revenu à la connaissance de la CNSS que la collectivité KPELE HLOMADI, estimant être propriétaire des lieux, aurait approché des éventuels acquéreurs en vue de la vente des parcelles de terrain issues du TF n°21.583.

La CNSS tient à rappeler à toute personne qui s'évertuerait ou s'aventurerait à acquérir des lots de terrain auprès de la collectivité KPELE HLOMADI dans ledit domaine, le ferait à ses risques et périls, car conformément aux dispositions de l'article 96 du décret foncier du 24 Juillet 1906, le Titre foncier est définitif et inattaquable et confère le droit de propriété de la CNSS sur l'immeuble, objet du Titre foncier n°21.583 RT

Pour toute information, s'adresser à la SCP AQUEREBURU & PARTNERS Société d'Avocats, Juridique et Fiscal sise au 777, Avenue Kléber DADJO, Tél : 22 21 05 05, B.P. 8989.

Fait à LOMÉ, le 18 AOÛT 2014

Le Directeur Général
Justin Koffi Kadanga WALLA

Route d'Atakpamé 01 BP : 69 & 189 Lomé - Togo Tél : (228) 22 25 96 96 Télécopie : (228) 22 50 76 52

BIA TOGO 00136280001-64
BTCI 05904200167-58
ECOBANK 7010231400063401

CCP - LOMÉ 631002011001000
BPEC 113541150018
Diamond Bank 223004172016-68

UTB 310040544004000
SIAB 01251104005071
GRABANK 030301892001-63

Bouffée d'oxygène pour les patrons de presse: Le BUTODRA et le CONAPP signent un accord

Frack NONNKPO

Le Bureau Togolais du Droit d'Auteur (BUTODRA) et le Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) ont signé mardi 02 septembre à Lomé, un accord visant à assainir les relations entre les deux institutions; relations qui se sont détériorées ces dernières années, en raison du non versement des redevances par certains directeurs d'organes de presse au BUTODRA. Ils ont ainsi accumulé des arriérés, poussant le BUTODRA à intenter des actions en justice contre eux.

Ainsi l'accord conclu le 02 septembre dernier, permet aux patrons de presse d'apurer leurs dettes selon plusieurs formules: ceux dont les arriérés se situent entre 1F et 500.000F, paieront 50% de la dette en numéraires et l'autre 50% en échange de services qui consistent en la diffusion de spots qui vont être réalisés par le BUTODRA. Ceux qui doivent au BUTODRA plus de 500.000F, devront payer 1/3 en échange de services, 1/3 dans les 30 jours suivants et le tiers restant sur quatre mois. «En attendant les poursuites qui ont été entamées par le BUTODRA vis-à-vis d'un certain nombre de confrères et de médias par rapport aux dettes, sont suspendues jusqu'au paiement de l'aide de l'Etat à la presse qui va déclencher le règlement définitif des dettes», a expliqué M. Jean-Paul Agboh-Ahouélé, président du CONAPP. «L'idée, c'est d'aider les médias audiovisuels à faire face aux difficultés, car beaucoup ont des problèmes de trésorerie», a-t-il ajouté. Et de prévenir « Tout un



Poignée de mains entre le président du CONAPP, à gauche et le directeur du BUTODRA

chacun a intérêt à comprendre l'importance d'honorer cet engagement en faisant preuve de responsabilité. Mais si certains s'amuse à ne pas honorer l'accord que nous venons de signer, ces procédures vont reprendre».

M. Idrissou Traoré Aziz, Directeur général du BUTODRA souhaite que cet accord soit respecté. « Que cet accord connaisse une réalisation concrète», a-t-il appelé de ses vœux.

«Nous prenons l'engagement de faire en sorte que cet accord que nous signons aujourd'hui soit suivi d'effet», a assuré le président du CONAPP.

VLISCO :

Esso BADOU

les journalistes à l'école de la reconnaissance du Vrai Wax

A la faveur d'une conférence de presse organisée le jeudi 04 septembre 2014, par Vlisco African Company Togo (VAC-Togo) à son siège, à Lomé, les hommes de médias ont été entretenus sur la campagne « Connaissances du style Vlisco » et sur les signes d'identification des pagnes Vlisco.

« Les journalistes sont les ambassadeurs de l'information. Nous les formons pour les mettre à contribution dans la sensibilisation de la population sur nos produits en vue de leur donner tous les outils nécessaires pour acheter leur Vlisco authentique », a confié, à cette occasion, Mme Barbara AMOUZOU-LOKADI, responsable marketing à la VAC-TOGO. Plus de 812 millions de yards de produits Vlisco contrefaits sont déversés sur le marché chaque année et le Togo représente l'un des premiers ports d'importation de textiles contrefaits.

Pour lutter contre ce phénomène, Vlisco mise sur l'autonomisation de ses clients, la sécurité interne au sein de la société et le renforcement des capacités des douanes mais pas seulement... Elle a également sécurisé ses produits, les vrais, par plusieurs signes distinctifs. Afin de les faire connaître à la population, la société

mène une série d'activités de communication autour du sujet.

Identification des produits Vlisco

Pour protéger ses plus de 300 000 dessins et couleurs contre la contrefaçon, Vlisco, la société de création d'imprimés de renom, a mis sur ses produits quatre éléments de différenciation qui authentifient ces produits fabriqués en Hollande à base d'une technique de fabrication unique au monde.

Il s'agit d'abord du :

- Le soleil emblématique qui figure toujours sur l'étiquette du pagne. En son centre, on trouve l'emblème VVH (Van Vlissingen Helmond)
- La référence du dessin. Elle est imprimée sur la lisière et est identique à celle qui figure sur la grande étiquette blanche du pagne.
- La lisière du pagne: Élément le plus important, elle a plusieurs spécificités

que les contrefacteurs utilisent difficilement. En réalité, la lisière supérieure porte la mention « VERITABLE WAX HOLLANDAIS VLISCO » alors que celle qui est inférieure porte la mention « GUARANTEED DUTCH WAX VLISCO ». On remarque également des lignes et marques de teinture irrégulières sur la lisière qui, de ce fait, a une couleur « blanc-cassé ».

- Enfin, l'étiquette: La grande étiquette blanche porte la mention « PRINTED BY VLISCO IN HOLLAND » alors que la lisière portant la mention française « VERITABLE WAX HOLLANDAIS VLISCO » est toujours à l'envers par rapport à la grande étiquette blanche du pagne fournissant les informations sur le produit.

20 Septembre 2014 : Evènement « Connaissances du style Vlisco »

Dans le cadre de la lutte contre la contrefaçon, la VAC-Togo organise le 20 septembre prochain, au marché des conteneurs d'Agbadahonou, à Lomé, une campagne de sensibilisation à l'endroit des consommateurs.



Il s'agira, d'une part, pour le créateur d'outiller les loméens sur les signes distinctifs du Vrai Vlisco, de leur indiquer les points de vente agréés et d'autre part, présenter les moyens de reconnaître une boutique qui vend le vrai Wax Hollandais Vlisco.

« Cette campagne vise à donner à nos consommateurs des outils simples d'identification du vrai Vlisco en vue de les éclairer dans leur choix », a expliqué Mme AMOUZOU-LOKADI

Notons que cette activité est organisée simultanément dans tous les pays

où Vlisco est présente.

En marge de l'évènement, la société organise des communications aussi bien en Français qu'en langues nationales sur les médias (radios, presse, télévision, affiches) pour renseigner la population sur les techniques d'identification du vrai Wax Vlisco.

Rendez-vous donc, le 20 septembre 2014 à 10 heures, dans le nouveau marché, en face de l'ancien Goyiscore pour faire la preuve de vos connaissances Vlisco et repartez avec des cadeaux !

BRIDGESTONE

PROMOTION*

du 1er Août au 15 septembre 2014

~~127143~~ FCFA TTC 89 000 FCFA TTC 205R16C PU HILUX

N°1 MONDIAL AUX PRIX IMBATTABLES

*Dans la limite du stock disponible. Sauf poids lourds.

CFAO MOTORS
cfaogroup.com

Bd Eyadema - B.P. 332 - Lomé
Tel.: 22 23 31 00 - 98 51 30 30
cfaotogo@cfao.com



BRIDGESTONE
Votre Route, Notre Passion

«Grand Lomé»:

✎ Franck NONNKPO

Le défi de l'aménagement de l'espace urbain

L'Agence d'Exécution des Travaux Urbains au Togo (AGETUR-Togo) et l'Ecole Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (EAMAU), ont organisé jeudi 04 septembre dernier, une conférence publique sur le thème : « Grand Lomé: Naissance d'une métropole? ». La rencontre visait à informer le public sur ce qu'est le « Grand Lomé»; lancer le débat sur ce que pourrait être le statut institutionnel du «Grand Lomé» et marquer le lancement effectif des études devant permettre de doter ce territoire d'un Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU). Qu'est-ce que le «Grand Lomé»? Quelle est sa composition? A-t-il un statut? A-t-il une identité socio-spatiale, une histoire ou n'est-il qu'une simple réalité urbaine...? Autant de questions qui ont alimenté le débat lors de cette conférence publique.

«Le Grand Lomé», territoire de développement qui comprend la Commune de Lomé et les sept (07) cantons environnants (Baguida, Togblékopé, Agoènyivé, Légbasito, Sanguéra, Vakpossito, Aflao-Sagbado, Amoutivé et Afla-Gakli), est la principale entité urbaine du Togo.

Suite à un diagnostic réalisé en 2011 par AGETUR-Togo avec l'aide de partenaires financiers, le «Grand Lomé» a été doté en juillet 2012, d'une Stratégie de Développement Urbain (SDU-Grand Lomé) à l'horizon 2030.

Le SDU-Grand Lomé s'inscrit dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

et trouve son fondement dans le document de Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE). Parmi les mesures définies par cette Stratégie, figure la mise en place des outils d'urbanisme prévisionnel et opérationnel du Grand Lomé: le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU-GL). Ce document a pour objectif de fixer les orientations stratégiques du Grand Lomé et de déterminer, sur le long terme, la destination générale des sols. Il contribue ainsi à coordonner les programmes locaux d'urbanisation avec la politique d'aménagement de cet espace.

Le SDAU-GL va couvrir le territoire de la commune de Lomé (les cinq arrondissements) et les cantons cités plus haut.

Pour le ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat, Fiatuwo Kwadjo Sésénou, le processus de sélection du consultant chargé de l'étude devant permettre de doter le Grand Lomé du SDAU, est terminé et les contrats signés. « Dans quelques jours, le consultant va commencer les études sur le terrain », a-t-il annoncé.

Grâce à la régulation de la dynamique d'urbanisation qui sera mise en œuvre avec le SDAU-GL, des solutions appropriées seront trouvées aux problèmes auxquels



Vue partielle des participants

sont confrontés les habitants du Grand Lomé: coût élevé des terrains, mauvaises conditions de logement, loyers prohibitifs, insalubrité...

La ville de Lomé a déjà fait l'objet de plusieurs documents prévisionnels. Le premier document d'urbanisme, élaboré sous l'impulsion du Gouverneur Allemand August Köhler, date de 1913. La trame

viale du centre-ville actuel a été définie par ce document. Plus tard, Lomé fera l'objet d'un autre plan directeur sous la période française en 1930. Après les indépendances, deux documents prévisionnels d'urbanisme ont été élaborés: le plan directeur de 1969 et le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de 1981.

MUCTAM:

✎ Kossi THEMANOU

Les conducteurs de taxi-moto fédèrent leurs énergies

Du 02 au 04 septembre 2014, s'est tenue à Lomé, l'assemblée générale constitutive de la Mutuelle des Conducteurs de Taxi-Moto - Togo (MUCTAM-Togo). L'objectif est de fédérer les syndicats des conducteurs de taxi-moto (communément appelés Zémidjan) en vue d'œuvrer pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail, ceci en collaboration avec le ministère des Transports, la Délégation à l'Organisation du Secteur Informel (DOSI) et le groupe d'assurance GTA/CZA

Acteurs importants de la vie économique du Togo, les conducteurs de taxi-moto ou zémidjan sont estimés à 5051. Ils ont en charge près de 15701 personnes soit 4701 femmes et 11000 enfants. Cependant, les conditions de vie et de travail de ces acteurs sont déplorable. D'où, la volonté du gouvernement togolais de créer un cadre approprié pour leur assurer une meilleure protection sociale à travers les produits d'assurance de base et des soutiens leur permettant de se procurer leur outil de travail.

Selon la Directrice Générale de la DOSI, Mme Ingrid Awade, les travailleurs du secteur informel, y compris les Zémidjan, doivent fédérer leurs efforts pour proposer des solutions adéquates à leurs problèmes quotidiens, afin de sortir de la précarité et de la pauvreté. « Le gouvernement s'est donné pour mission de vous accompagner, pour que vos conditions de vie et de travail soient moins pré-



Mme Ingrid AWADE (à droite)

caires et moins vulnérables. Aujourd'hui, le conducteur de taxi-moto est un acteur important de la vie économique du Togo et il doit se considérer comme un acteur de plein droit», a déclaré la DG de la DOSI, avant d'ajouter que la MUCTAM servira également de cadre d'orientation et de reconversion pour chacun des conducteurs qui le souhaiterait.

La naissance de la MUCTAM-Togo est accueillie avec joie par les Zémidjan. Pour Adam Aboudou Kassimou, Secrétaire Général des conducteurs de taxi-moto de Tchaoudjo, le seul fait de savoir que sa retraite peut

être assurée et la possibilité d'être propriétaire de sa propre moto, constituent un grand soulagement pour les Zémidjan. La MUCTAM-Togo offrira des produits comme l'assurance-vie, l'assurance maladie, des possibilités de cotisations pour s'assurer une retraite, l'équibail qui offre des facilités d'acquisition de moto aux adhérents.

D'autres doléances ont été formulées au cours des travaux, notamment la facilitation d'établissement des pièces d'identité et d'immatriculation des motos pour les Zémidjan. Souvent accusés d'être à l'origine de la plupart des accidents de la circulation, ces professionnels du transport ont également souhaité que les conditions d'obtention du permis de conduire leur soient allégées.

La MUCTAM-Togo est dirigée par un Conseil d'Administration de 7 membres, un Comité de Crédit et un Comité de Contrôle et de Surveillance.

Vision Togo 2030 :

✎ Esso BADOU

Débat autour du sous-système

«Démographie et développement humain»

Partenaires au développement, chefs traditionnels, députés à l'assemblée nationale, acteurs clés des sphères de la démographie et du développement humain au Togo, cadres de tous les départements ministériels et de la société civile, universitaires et hommes de médias se sont retrouvés, à la faveur d'un atelier organisé par le ministère auprès de la présidence de la République chargé de la Prospective et de l'Evaluation des Politiques Publiques le 04 septembre à Lomé.

Au centre de la rencontre, les enjeux et défis du sous-système « démographie et développement humain » ; branche de la Vision Togo 2030 qui vise la meilleure satisfaction des besoins primaires des Togolais.

C'est en clair le sous-système qui permet d'avoir des données fiables sur la démographie et le développement humain dans notre pays afin que des solutions adéquates soient apportées aux problèmes de logement, de foncier, d'éducation, de santé etc.

La rencontre a permis aux participants de s'enquérir de l'état d'avancement des travaux du sous-système d'une part, et de contribuer à enrichir la base d'informations et de suggestions du ministère en charge de la prospective d'autre part ; conformément à la démarche inclusive et participative de la Vision



Togo 2030.

«L'exercice prospectif au Togo ayant été voulu inclusif et participatif, il nous paraît judicieux de soumettre pour non seulement partager avec vous l'état d'avancement des travaux du sous-système, mais et surtout vous inviter à nourrir notre réflexion sur l'état des lieux des thématiques du sous-système et à exprimer vos aspirations sur notre pays à l'horizon 2030», a expliqué aux participants, le Professeur Kako NUBUKPO, ministre auprès de la Présidence de la République, chargé de la Prospective et de l'Evaluation des

Politiques Publiques.

Deuxième du genre après l'atelier du 1er août consacré au sous-système socio-culturel, cette rencontre coïncide avec le vingtième anniversaire de la conférence du Caire sur la population tenue du 05 au 13 septembre 1994 pour jeter les bases de nouvelles perspectives en matière de résolution des problèmes démographiques et de développement humain.

Rappelons que dans le cadre de l'étude prospective visant à élaborer la « Vision Togo 2030 », quatre sous-systèmes d'informations couvrant l'ensemble des thématiques pertinentes ont été identifiés. Il s'agit de: économie et technologie; politique et gouvernance; socioculturel ; Démographie et développement humain.

Les Togolais face au virus Ebola / Enquête exclusive: La viande de brousse se vend bien malgré la menace

Apparue au premier trimestre de l'année en cours, la fièvre hémorragique à virus Ebola continue de faire des ravages dans la sous-région ouest-africaine. Au Togo, même si aucun cas de la maladie n'est encore signalé, les autorités du pays sont sur le pied de guerre et intensifient la sensibilisation. La population est ainsi appelée à éviter certaines pratiques et comportements dont la manipulation et la consommation de la viande de brousse. Si cette mesure est nécessaire pour prévenir la maladie, elle est difficilement acceptée par certains Togolais accros de la viande de brousse et qui malgré la menace, continuent d'en consommer. Face à cette situation, les autorités hésitent entre restriction et interdiction. Comment la viande de brousse est-elle servie? Quel est le circuit de distribution de cette viande? Quel est l'impact de la menace du virus Ebola sur la viande ordinaire? Éléments de réponse dans ce dossier.

En mars 2014, un premier cas de la fièvre à virus Ebola a été diagnostiqué en Guinée. Très rapidement la maladie se propage au Libéria, en Sierra-Leone et tout récemment au Nigéria. Cette épidémie qui sévit pour la première fois en Afrique de l'Ouest, fait un nombre impressionnant de victimes en l'espace d'un semestre. Le cap de 2000 morts vient d'être franchi.

Au sein de la communauté scientifique, l'unanimité est faite sur la cause de la maladie. Singes, rats, agoutis, chauve-souris...sont les vecteurs de la maladie, selon les scientifiques. Aussi est-il déconseillé de consommer la viande de ces animaux ou de tout autre animal sauvage.

La viande de brousse: une habitude alimentaire qui persiste malgré Ebola

Qui n'a jamais goûté au plaisir d'une bonne sauce bien pimenterée à la viande tendre de l'agouti, du lièvre ou de l'écureuil?

Les Togolais raffolent de la viande de brousse, très présente dans leur alimentation. Chaque jour des quantités importantes de gibiers sont déversés à Lomé et servis à tous les coins de rue dans les bars et restaurants. Ces gibiers pour la plupart proviennent de la préfecture de Kloto dans la région des plateaux, et des préfectures du Zio et de Yoto dans la région maritime. A Lomé, on les retrouve au grand marché, plus précisément à la place dite «Hollando». C'est là que viennent s'approvisionner les gérants de restaurants. D'autres restaurateurs en revanche ont leurs propres fournisseurs.

De toutes les viandes de brousse servies à Lomé, celle de l'agouti reste la plus prisée. La chair tendre de ce rongeur est très recherchée. Cette viande abonde surtout pendant l'harmattan,

période propice aux feux de brousse et donc à la chasse.

Plus qu'une habitude alimentaire, manger de la viande de brousse est donc devenu une tradition chez les Togolais.

La menace du virus Ebola a-t-elle un impact sur cette tradition? La mesure recommandant d'éviter la consommation de la viande de brousse est-elle scrupuleusement respectée par les Togolais?

Pour le savoir, nous avons décidé de faire un tour à certains endroits de la capitale et sa banlieue où en temps normal, on sert de la viande de gibier.

Notre ballade nous a d'abord conduit au centre-ville de Lomé. Nous entrons dans un restaurant de fufu très animé. Beaucoup de monde attendent d'être servis. Lorsque vient notre tour, nous demandons de la viande d'agouti. L'air surprise, la serveuse nous répond : « On ne sert plus cette viande ici! ».

Suite aux informations d'un contact, nous changeons de direction et mettons le cap sur Avéta, à 15 km au nord-est de Lomé. Dans cette localité, se trouve, à côté du marché, un restaurant très fréquenté par les voyageurs. Celui-ci, selon nos informations, est un lieu de transit de gibiers pour Lomé. Nous y entrons et nous nous faisons passer pour des acheteurs. Nous demandons un agouti et à notre grande surprise, la responsable, une femme d'une quarantaine d'années, corpulence forte, se prénommant Vénavino, sort de dessous une table, un sac banalisé. Le contenu est réellement de la viande fraîche d'agouti mais morcelée. Environ une vingtaine de kilogrammes de viande. « Je l'ai découpée, il y a juste quinze minutes », regrette-t-elle. Puis elle nous propose les

morceaux au prix de 500 F, négociable si nous en voulons en quantité. « A cause du virus Ebola, nous commandons ces derniers temps, moins de viande de brousse. Juste ce qu'il faut pour satisfaire les clients fidèles et accros comme vous. Nous sommes parfois obligés de jeter le surplus si les clients ne consomment pas à temps », ajoutez-elle, sans doute pour nous rassurer.

Notre stupéfaction était à son comble lorsque, s'adressant à une employée du restaurant, cette dernière nous confie : « Actuellement, la viande de brousse est moins chère. Les chasseurs et intermédiaires ne cessent de la proposer à maman (ndlr: la responsable) à bas prix.

Par exemple, les gibiers qui étaient à 15000 F CFA sont aujourd'hui pratiquement à moitié prix. Il nous est même déjà arrivé de les mélanger avec d'autres viandes à l'insu des consommateurs bien sûr. Nous les employés et la famille en mangeons également ».

Avant notre départ, Vénavino, persuadée d'avoir affaire à de gros clients, nous pressa de laisser nos contacts; ce que nous fîmes pour ne pas compromettre notre couverture. Le lendemain nous reçûmes un coup de fil de la jeune femme. « J'ai actuellement six gibiers frais dont quatre agoutis. Vous en voulez encore? Réagissez vite, sinon j'ai une commande qui doit partir pour la Belgique demain (ndlr dimanche dernier) », insista-t-elle au téléphone. Nous déclinons l'offre en prétextant un problème d'argent.

Le cas de Vénavino n'est pas isolé. D'autres tenants de restaurants servent clandestinement de la viande de brousse.

Face à cette situation, les autorités sont partagées entre interdiction et restriction de la commercialisation et la consommation de la viande de brousse.



Des animaux de brousse abattus

Pour le professeur Ouro-Koura Napo, président du Comité de gestion du virus Ebola, il n'est pas du ressort du Comité d'interdire la consommation de la viande de brousse. Il appartient au ministère de l'Agriculture de prendre un arrêté dans ce sens et le faire respecter par ses agents sur le terrain.

Le Colonel Badjona Sognè, membre du même Comité, lui, se fait plus incisif. « La consommation de la viande de brousse doit être interdite jusqu'à nouvel ordre tout simplement parce que beaucoup d'animaux sauvages sont porteurs de ce virus. C'est très important que nous respections cela. Qu'au niveau de la chasse et de la vente, cela soit interdit et que les consommateurs aussi prennent des dispositions pour consommer autre chose que de la viande de brousse », martèle-t-il.

La menace d'Ebola plombe la commercialisation de la viande ordinaire

Même si la consommation de la viande ordinaire ne présente aucun danger, des mesures sont néanmoins prises pour éviter tout risque de contamination.

A l'abattoir de Lomé, où nous nous sommes rendus, les lieux sont sécurisés par des agents de l'ONAF (Observatoire National des Abattoirs et Frigorifiques). « Les responsables du Port Autonome de Lomé, de l'ONAF, du ministère de la Santé et celui de l'Elevage ainsi que l'organisation des bouchers sont très mobilisés pour épargner l'abattoir de tout risque de contamination. Très bientôt, l'entrée à l'abattoir sera subordonnée à la présentation d'une carte de santé. Toutes les

mesures sécuritaires sont prises », témoigne Bitori Akla Ezzo, Assistant d'Hygiène d'Etat auprès de l'ONAF.

Il va donc sans dire que la consommation de la viande sortant de l'abattoir ne présente aucun risque.

Même si l'ONAF connaît la provenance des animaux (porcs, bœufs, moutons) qu'il abat et qu'il y a des inspections pour s'assurer qu'il n'y a pas de risque ni immédiat, ni différé à la consommation de ces viandes, la psychose consécutive à la menace du virus Ebola, porte un sérieux coup à la commercialisation de la viande provenant de l'abattoir. « Avec l'apparition d'Ebola, de 100 bœufs abattus en moyenne par jour très récemment, nous en sommes actuellement autour de 70.

Nous avons le sentiment que la population est mal informée », déplore Godze Ali, président des bouchers du Togo et chef boucher de Lomé. Face à cette situation, DEGANUS Abdoul Rashidi, Secrétaire général de la Communauté Nationale des Bouchers du Togo (CNB) et également Secrétaire Général du Syndicat National des Bouchers et Charcutiers du Togo (SYNABOUTO) appelle le ministère en charge de l'Elevage et celui de la Santé à mener conjointement des actions pour la sensibilisation des consommateurs afin de booster les activités du secteur.

Face à la menace du virus Ebola, la consommation de la viande de brousse est un risque inconsidéré qu'il vaut mieux ne pas prendre.



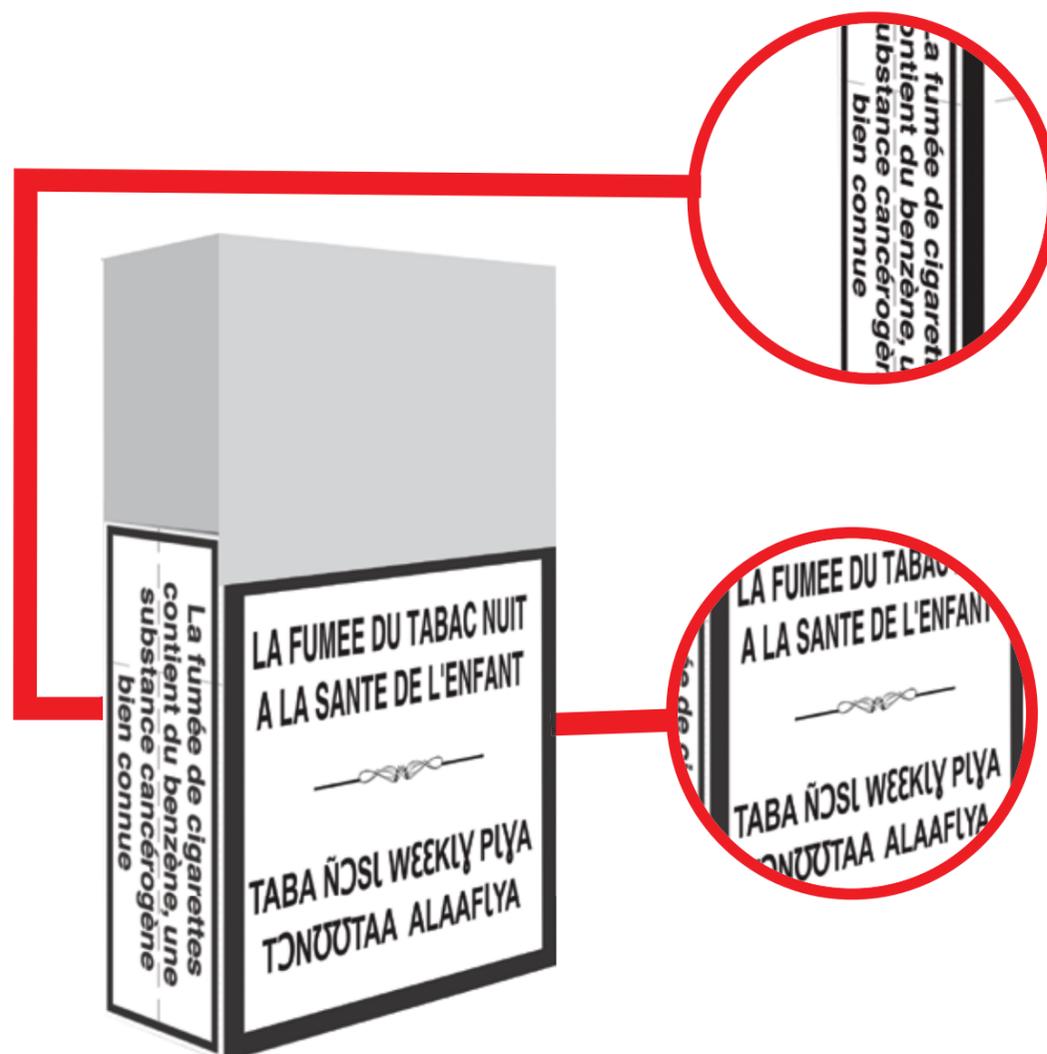
REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie

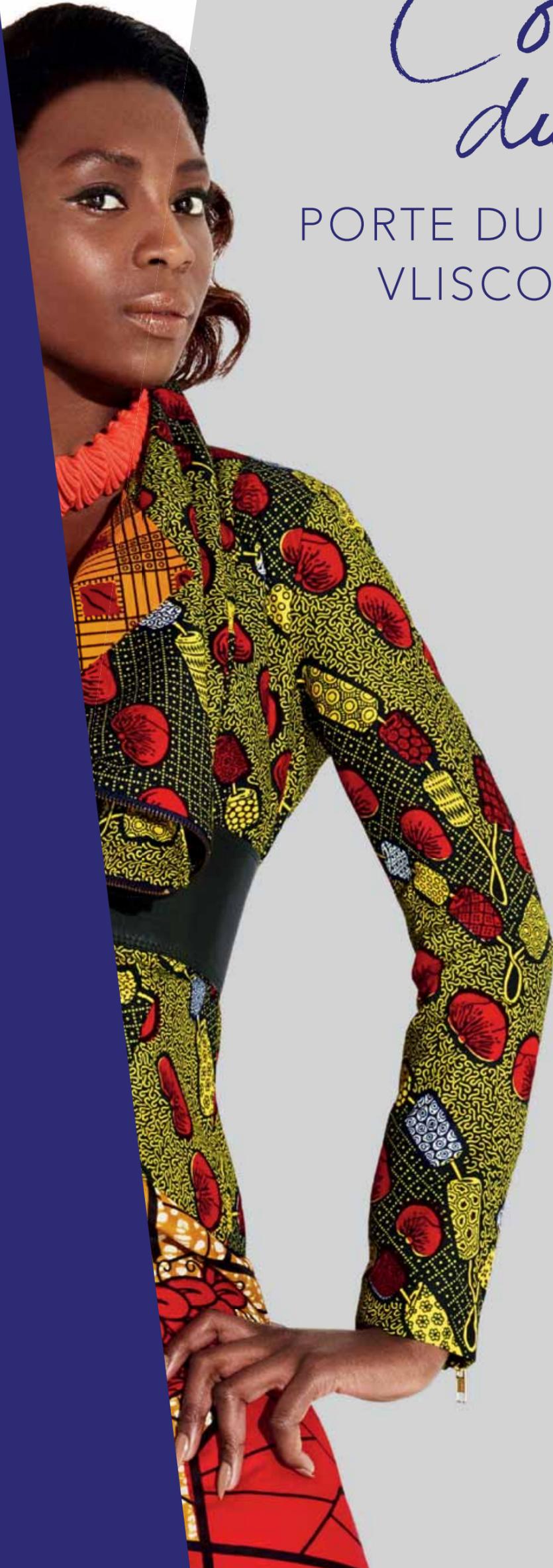
MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVÉ
MINISTÈRE DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION CIVILE

**Loi N° 2010-017 du 31 Décembre 2010.
Decret N°2012-047/PR du 11 Juillet 2012**
portant sur les modalités d'application des normes
relatives au conditionnement et à l'étiquetage des
produits du tabac et ses produits dérivés.

A compter du 1er Septembre 2014, tout emballage de cigarettes
et autres produits de tabac devra porter:

- ▶ L'avertissement en français et en langue locale sur 65% de la surface totale de chacune des faces principales
- ▶ La mention des émissions sur l'un des cotés
- ▶ Tout contrevenant aux présentes dispositions s'expose aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur





UNE VRAIE
Connaisseuse
du Style

PORTE DU WAX HOLLANDAIS
VLISCO AUTHENTIQUE

Elle ose l'originalité. Attachée à l'authenticité, elle choisit de porter du véritable Wax Hollandais Vlisco imprimé des deux côtés, aux motifs expressifs, aux couleurs intenses et aux effets « bulle » naturels créés par la cire. Vlisco est la seule marque à produire du véritable Wax Hollandais depuis 1846. Que vous l'appeliez « Hollandis » ou « Hollandais », c'est un produit Vlisco. Une vraie Connaisseuse sait cela et est capable d'identifier un produit authentique.

**VOUS POUVEZ, VOUS AUSSI,
DEVENIR UNE CONNAISSEUSE
DU STYLE VLISCO**

Notre guide spécialisé vous explique tout ce que vous devez savoir. Il vous donne des conseils pour apprendre à reconnaître le véritable Wax Hollandais Vlisco et vous indique où l'acheter. Devenez une Connaisseuse du Style Vlisco capable de reconnaître le véritable Wax Hollandais Vlisco sur www.vlisco.com



VLISCO

SINCE 1846